



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2581
19 janvier 2018
1,20 € • DOM: 1,80 €



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller

Lactalis et les autres...

Irresponsabilité capitaliste



Macron à Calais
Une politique antimigrants

page 16

Prisons
Les grilles n'ont pas de bon côté

page 5

Tunisie
Colère contre la vie chère

page 10

Lactalis, irresponsable, à l'image du capitalisme

Après avoir contaminé des dizaines de bébés en France et dans le monde avec du lait à la salmonelle, le PDG de Lactalis s'est excusé, a promis des indemnités aux victimes et a juré qu'il n'y avait eu « aucun manquement » dans son entreprise. Et nous sommes censés être rassurés ?

Lactalis connaissait la présence de salmonelles dans son usine de Craon depuis août et l'a cachée aux autorités. Alors que les cas de bébés malades se multipliaient, il a traîné les pieds pour rappeler ses produits. Ce ne sont pas des manquements ?

Gouvernement et médias insistent sur le culte du secret de Lactalis. Autrement dit, le scandale résulterait d'une situation exceptionnelle causée par un dirigeant très spécial.

Il est vrai qu'à la différence de beaucoup d'autres, le PDG de Lactalis ne faisait même pas semblant de jouer la transparence. Il a toujours refusé de publier les comptes de son groupe, préférant payer une amende. Et qui connaissait, il y a une semaine, Emmanuel Besnier, 8^e fortune de France, héritier et dirigeant de Lactalis ?

L'empereur qui domine le monde laitier avec 17 milliards de chiffre d'affaires, 246 sites de production dans 47 pays et 75 000 salariés, propriétaire de marques comme Lactel, Bridel, Salakis, La laitière, Président... appliquait la devise bien connue de certains milliardaires : « Pour vivre heureux, vivons cachés ».

Mais ce n'est pas parce que les autres groupes capitalistes se plient aux obligations légales de la publication des comptes et qu'ils ont des PDG stars de la communication publique que la transparence règne et qu'ils sont plus responsables.

Ce nouveau scandale n'est pas le dérapage d'un groupe capitaliste isolé. Il met aussi en cause les enseignes de la grande distribution, qui ont continué de vendre des lots devant être retirés de la vente, plus préoccupées qu'elles étaient de leur chiffre d'affaires de fin d'année que de la santé des nourrissons. Et, surtout, il est le dernier en date de toute une série de scandales, de la vache folle aux moteurs truqués de Volkswagen, Renault et PSA en passant par le Mediator et les prothèses PIP.

C'est tout le système capitaliste qui est irresponsable car il a érigé le profit en dieu tout puissant. La rentabilité est la seule religion des dirigeants des grandes firmes et, pour ca-

cher cela, ils imposent le secret à tous les étages.

Tous les groupes capitalistes ont le culte du secret. Il y a les secrets de fabrication, les secrets comptables, le secret des affaires. Les représentants syndicaux sont tenus au secret quand ils participent ne serait-ce qu'au comité d'entreprise. Quant aux travailleurs qui constatent des manquements sanitaires dans leurs usines, ils sont menacés de licenciement s'ils les révèlent.

Les dirigeants justifient ce secret par le fait de devoir se protéger de la concurrence. Il sert surtout à cacher aux salariés ce que rapporte l'exploitation. Il sert à cacher aux fournisseurs les marges que les plus grosses entreprises et les banques font sur leur dos. Il sert à tromper le fisc. Il sert à tromper les consommateurs sur la marchandise.

Oui, ce secret va à l'encontre des intérêts de toute la collectivité. Et que fait l'État ? Il nous berce de belles paroles sur la transparence et diminue les contrôles. Car, on le vérifie au travers de ce scandale, l'État n'augmente pas ses contrôles sanitaires dans les entreprises, il les réduit, laissant les industriels procéder à des autocontrôles !

Le président et les ministres pérorèrent sur leur action aux quatre coins de la planète en prenant l'air de ceux qui peuvent changer le monde alors qu'ils ne sont même pas capables de contrôler ce qui se passe dans un fleuron français de l'agroalimentaire et d'assurer la sécurité alimentaire.

Ils ne sont pas capables de le faire, car ils n'en ont pas la volonté. Réduction du nombre des inspecteurs de la répression des fraudes, des contrôleurs fiscaux, des inspecteurs du travail : le gouvernement veut laisser les mains libres au patronat.

La seule façon d'empêcher de nuire les dirigeants de ce système irresponsable, ce sera de les soumettre au contrôle des salariés, des consommateurs et de la population.

Comme l'ont montré les lanceurs d'alerte, les salariés sont les mieux placés pour surveiller et dénoncer les agissements des dirigeants. Et qui d'autre qu'eux connaît la façon de bien faire le travail ?

Oui, pour la société tout entière, pour les intérêts des travailleurs, il est nécessaire de contester le sacro-saint respect de la propriété privée et de faire voler en éclats le secret dans les entreprises.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ	
Parcours emploi-compétences : toujours les mêmes recettes	4
Pénicaud : la tête de l'emploi	4
Comment aider les patrons à licencier	4
Fonction publique : recul programmé des salaires	4
Prisons : les grilles n'ont pas de bon côté	5
Budget : bonne moisson pour les riches	5
Impôts : une baisse peut cacher une hausse	6
Une taxe sur le déluge ?	5
Éducation : pour le gouvernement c'est trop cher	6
Lycée Racine - Paris	6
Lycée Albert-Bayet - Tours	6
Entrée à l'université : renforcement de la sélection	7
Eure-et-Loir : 66 classes menacées de fermeture	7

Migrants : un gouvernement de combat contre les plus démunis	7
Amiante : non au permis de tuer	12
Le lait : l'or blanc qui appauvrit ceux qui le produisent	12
Mayotte : victimes de la boue et de la pauvreté	12
Téléphonie mobile : cadeau du gouvernement aux opérateurs	13
Stockage des déchets nucléaires	13
Banques : frais en hausse	13
Mort de Rémi Frayssé : les responsables ne seront pas jugés	13
Procès de Loïc : solidarité	13
Macron à Calais : une politique honteuse envers les migrants	16
Harcèlement sexuel : celles qui dénoncent et celles qui appellent à se taire	16

DANS LE MONDE	
Autriche : un gouvernement de combat contre les travailleurs	8
Allemagne : à Berlin, avec Karl et Rosa	8

Iran : pendant la répression, les affaires continuent	9
Grèce : créanciers contre le droit de grève	9
Maroc : la situation dramatique des « femmes-mulets »	10
Tunisie : colère contre la vie chère	10
Palestine : Ahd Tamimi reste en prison	10
États-Unis : cadeaux fiscaux aux plus riches, payés par tous les autres	11
Liberté pour Mumia Abu Jamal, maintenant !	11
Centrafrique : opération pseudo-humanitaire	11
ENTREPRISES	
PSA et Renault : ventes record en 2017, suppressions d'emplois en 2018 !	14
La Poste - Rennes	14
RATP Thiéris : accident mortel au travail	14
Hôpitaux : une pétition pour dénoncer la situation	15
Ephad de Cunlhat	15

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Scandale du lait : ça déborde

Dans son interview au *Journal du dimanche*, le PDG de Lactalis a reconnu qu'« il y a peut-être eu des erreurs humaines » mais lorgne aussitôt vers les distributeurs pour qui « les opérations de retrait sont des procédures habituelles ». Sauve-qui-peut et chacun pour soi ! La réalité est que Lactalis et les distributeurs ont tous leur responsabilité engagée.

La présence de salmonelles dans une tour de séchage de lait dans l'usine de Craon avait déjà été détectée en 2005, un an avant que Lactalis ne rachète l'usine. C'est dans cette même tour de séchage que des salmonelles ont été trouvées fin 2017 après qu'une première infection eut été détectée en août puis à nouveau en novembre sur un balai et sur du carrelage au sol. Il a pourtant été décidé de continuer à produire. Il a fallu l'alerte d'une vingtaine de parents et l'hospitalisation

en urgence d'un certain nombre de bébés pour que l'État engage une enquête préliminaire et que Lactalis organise, sans se presser et en plusieurs étapes, le retrait d'une partie des lots de produits en circulation puis, vendredi 12 janvier, de leur totalité.

Quant aux Leclerc, Carrefour, Auchan, Intermarché et autres, ils ont continué à vendre les produits Lactalis malgré trois vagues de rappels et l'énorme médiatisation de ce scandale sanitaire.

Contrôle de l'État : sans moyens, ni volonté

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a convoqué les patrons de la grande distribution, puis celui de Lactalis, avant d'annoncer que tous les lots de lait infantile produits dans l'usine de Craon, sans distinction de date, seront finalement retirés.

Cela devrait être fait depuis le 12 janvier, mais cette fermeté de façade ne masque pas le manque de contrôle de l'État. Le préfet de la Mayenne a expliqué que les contrôles sanitaires de routine exercés par le département, comme celui qui a eu lieu en septembre, ne pouvaient pas révéler la contamination, car on n'y procède « ni à des prélèvements ni à des analyses ». Les syndicats de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) ont dénoncé les suppressions de personnel qui réduisent les possibilités de contrôle.

C'est ainsi le manque de volonté politique du gouvernement, toujours attentif à ne pas mécontenter les patrons, qui explique qu'il ne cherche pas vraiment à les empêcher de nuire et de réaliser leurs profits au détriment de la santé des consommateurs, fussent-ils des bébés.

Quant aux salariés de l'usine de Craon en chômage technique, Bruno Le Maire a affirmé qu'ils seront indemnisés à 100 % par Lactalis de leur perte de rémunération. Il n'a pas précisé si, selon les règles du chômage technique, le patron sera à son tour indemnisé par l'État.

Besnier : un grand bourgeois

Le PDG de Lactalis, Emmanuel Besnier, est le type même du grand bourgeois.

Après avoir intégré une grande école de commerce, à 30 ans, il hérite de l'entreprise laitière créée par son grand-père. Ensuite il rachète ses concurrents les uns après les autres, jusqu'à constituer l'empire Lactalis, aujourd'hui premier groupe laitier mondial, qui transforme huit milliards de litres de lait dans 246 sites de production répartis dans 47 pays.

Besnier possède désormais une fortune personnelle de 13,6 milliards d'euros, la huitième de France. C'est donc sans l'écorner

qu'il s'offre, comme tout homme du monde, quelques résidences secondaires bien choisies, chalet à Courchevel ou château 19^e équipé de court de tennis, piscine et sauna. Les médias insistent sur son goût pour la discrétion mais il est seulement comme bien des bourgeois qui préfèrent laisser le devant de la scène aux PDG et aux hommes politiques qu'ils rémunèrent.

Surtout, Besnier ressemble à tous les autres bourgeois en ceci qu'il tire sa fortune de l'exploitation des travailleurs (75 000 salariés chez Lactalis) et qu'il cherche sans aucun scrupule à augmenter les

Déréférencer des produits, la grande distribution le pratique pourtant régulièrement. Il y a quelques semaines, le beurre a soudainement disparu des rayons alimentaires. Engagées dans un bras de fer sur le prix du beurre avec leurs fournisseurs, dont Lactalis, les grandes chaînes commerciales ont alors réagi très vite et, en une nuit, ont vidé les rayons. Dans le cas du lait pour bébés, elles n'avaient visiblement pas le même intérêt à le faire.

Industriels comme distributeurs, la seule chose qui prime pour ces gens-là est le tiroir-caisse, quitte à prendre le risque d'élargir la contamination par des produits infectés.

Philippe Logier

Un ancien salarié a témoigné des conditions d'hygiène déplorables dans l'usine : des brosses qui servent à nettoyer les tuyaux déposées au sol dans la poussière. Selon lui, de la limaille a déjà été retrouvée dans des boîtes de lait. Il avait à plusieurs reprises signalé ces dysfonctionnements à ses supérieurs, en vain.

Pour protéger leurs profits, patrons et actionnaires ont souvent intérêt à cacher les problèmes sanitaires, comme le montrent les scandales à répétition. Ce n'est pas le cas des travailleurs, et ce sont eux qui pourraient exercer un véritable contrôle sur la production dont ils connaissent tous les détails. Un droit qu'il faudra imposer, pour pouvoir dénoncer les abus sans risquer d'être sanctionné.

Hélène Comte

bénéfices de son entreprise, quitte à mettre en danger les bébés, à ruiner les éleveurs comme on l'a vu l'an dernier, à polluer des rivières (ce qui lui vaut une condamnation), et à mentir dans toutes les situations.

Ajoutons qu'il sait pouvoir compter sur la complaisance de l'État qui se contente d'une amende lorsqu'il refuse de se conformer à ce que la loi impose en matière de publication des comptes.

Tout cela explique la croissance très rapide de la fortune de Besnier, qui n'était encore « que » de 4,3 milliards en 2013.

Stéphane Fort

Cercle Léon Trotsky

Le mouvement communiste face à la question nationale

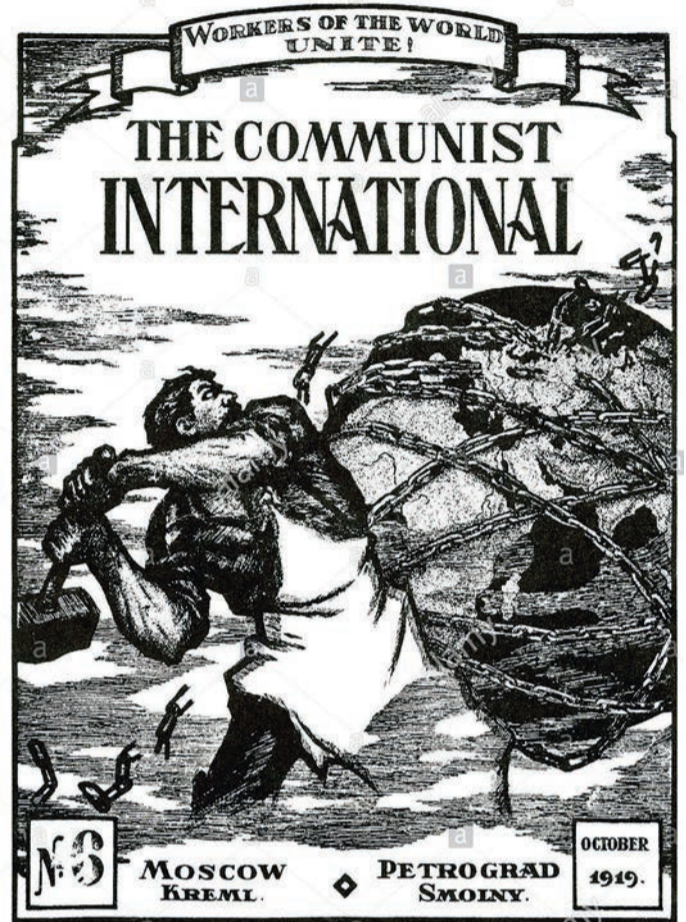
Vendredi 19 janvier à 20 h 30

Palais de la Mutualité

24, rue Saint-Victor – Paris 5^e

Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 €



Vient de paraître :

L'industrie d'armement

et la domination impérialiste.

La production d'engins de mort :

un gâchis monstrueux pour

protéger et enrichir les

capitalistes.

Exposé du cercle

Léon Trotsky – 2 euros

À retrouver sur

www.lutte-ouvriere.org/publications/commander

Envoi contre 4 timbres à 0,80 euro

Fêtes de Lutte ouvrière

Saint-Denis

Samedi 27 janvier à partir de 16 heures

Salle de la Légion d'honneur

6, place de la Légion-d'Honneur

Argenteuil-Bezons

Samedi 10 février à partir de 16 heures

Salle polyvalente Louis Aragon

44, rue Francis-de-Pressensé

à Bezons

Metz

Dimanche 18 février à partir de 11 h 30

CALP – 2A rue Mgr-Pelt

à Metz-Plantières

Parcours emploi compétences : toujours les mêmes fausses solutions

Le gouvernement table sur la reprise de la croissance pour justifier son projet de contrôle accru des chômeurs. Le nombre d'employés de Pôle emploi affectés à cette tâche, au détriment de l'accompagnement pour retrouver un emploi, devrait augmenter.

En attendant les effets de cette croissance promise, les licenciements, les suppressions de postes se poursuivent dans de nombreux secteurs. Munie de ses certitudes quant aux effets de la croissance, la ministre Pénicaud considère que le chômage va baisser. En conséquence, la situation de ceux qui resteront sur le carreau, en particulier le 1,4 million de privés d'emploi qui cherchent depuis plus de deux ans et le 1,3 million de jeunes sans emploi ni formation est pour la ministre le résultat d'anomalies qu'elle prétend résoudre grâce à des « parcours emploi compétences » qui remplaceront les contrats aidés. Car, a-t-elle déclaré, « la croissance ne peut pas tout ».

Ce type de contrat d'insertion, dont le nom a varié selon le vocabulaire des différents gouvernements qui en ont mis en place, a



comporté bien souvent un volet formation. En général celle-ci n'était quasiment pas contrôlée et dépendait de la bonne volonté de l'employeur. Les salariés devaient se battre pour obtenir ces formations. Pour donner l'impression de changer les choses, la ministre explique donc que dorénavant les employeurs seront sélectionnés.

Muriel Pénicaud s'est associée à Jean-Marc Borello pour définir sa réforme. Ce dernier est à la tête du groupe SOS, qui regroupe 15 000 salariés avec plus de 400 établissements en France et dans le monde. Il réunit de nombreuses associations qui se sont développées grâce à la situation

désastreuse de l'emploi en proposant des formations et des aides diverses dans la sphère de l'économie dite sociale et solidaire. Selon lui, le résultat de sa mission a démontré qu'on peut réinsérer tout le monde. La belle découverte ! La société capitaliste en crise rejette des milliers de travailleurs au chômage mais pour ces gens-là ce sont les travailleurs qui auraient un problème.

Au mieux, cette énième mouture de contrat d'insertion permettra à quelques-uns de pouvoir grossir à terme le nombre de salariés embauchés en contrat précaire.

Inès Rabah

Fonction publique : recul programmé des salaires

Afin de compenser la hausse de la CSG pour les salariés de la fonction publique comme il s'y était engagé, le gouvernement leur versera dès le mois de janvier une indemnité compensatrice, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Mais loin de garantir le maintien de leurs rémunérations, le système qu'il met en place programme au contraire leur recul dans les années à venir.

Comme pour le privé, le gouvernement a créé là une petite usine à gaz. La plupart des fonctionnaires bénéficieront eux aussi de la suppression de certaines cotisations. Ainsi les agents titulaires cesseront de payer la contribution exceptionnelle de solidarité de 1%, assimilée à une cotisation chômage. Quant aux contractuels, nombreux dans toute la fonction publique, ils ne

seront plus redevables de la cotisation maladie de 0,75%. Mais comme cela ne suffisait pas pour compenser la hausse de la CSG, qui se monte à 1,7%, le gouvernement a créé une prime dont le montant varie en fonction des catégories de personnel.

Le Premier ministre Édouard Philippe et le ministre chargé de la fonction publique, Gérald Darmanin, ont répété à de

nombreuses occasions que la hausse de la CSG serait neutralisée. Mais ce n'est vrai que pendant deux ans. En effet, à partir de 2020, le montant de la prime sera gelé alors que le prélèvement de la CSG pourra continuer d'augmenter avec les salaires.

Après avoir décidé le gel du point d'indice qui détermine l'évolution des salaires et le rétablissement du jour de carence, après avoir programmé la suppression de 120 000 emplois pour les cinq ans à venir, le gouvernement continue ainsi de s'en prendre aux salariés de la fonction publique.

Marc Rémy

Pénicaud : la tête de l'emploi

Dans une interview au *Parisien* du 16 janvier la ministre du Travail Pénicaud et son spécialiste en réinsertion tout terrain ont disserté sur l'employabilité, ou non, des chômeurs.

Ces braves gens de conclure que « personne n'est inemployable » puisque le spécialiste a réussi à remettre au travail des « toxicomanes, des malades, des multirécidivistes, des migrants ». On attendait le récit touchant de la reconversion de Jack l'Éventreur en moniteur de colonies de vacances, car tout le monde a droit à une seconde chance.

Muriel Pénicaud, ancienne dirigeante d'entreprise ayant elle-même procédé à des centaines de licenciements, et qui depuis qu'elle est en poste laisse

faire des dizaines de milliers de suppressions d'emplois, est de plus chargée des lois travail qui facilitent les licenciements. Mais qu'importe, d'après elle, il n'existe aucun rapport entre la course au profit, les licenciements en rafales et le chômage de masse... puisque tout le monde, avec un peu de bonne volonté, est « employable ».

Le problème n'est donc pas selon elle du côté des employeurs mais du côté des chômeurs. Leur attachement à cette situation serait une maladie, une faiblesse humaine, éventuellement un coup de malchance individuelle qu'il conviendrait de guérir par une aide faite de morale, de compassion et surtout de pressions financières.

P. G.

Comment aider les patrons à licencier



Comme on pouvait s'y attendre, le porte-parole du gouvernement Benjamin Grivaux a défendu le 10 janvier le décret concocté par le ministère du Travail qui donne des conseils aux patrons pour qu'ils puissent licencier librement sans craindre un éventuel procès.

Publié le 30 décembre au *Journal officiel*, le décret comporte en annexe six modèles de lettres-types, selon le motif de licenciement. Il peut être disciplinaire, pour faute grave ou non disciplinaire, par exemple si la présence du salarié occasionne un trouble au bon fonctionnement de l'entreprise, ne serait-ce qu'à cause du poste qu'il occupe. Vient ensuite un modèle pour inaptitude d'origine non professionnelle, et cela peut avoir une cause médicale. Trois autres se rapportent aux licenciements économiques, soit individuels, soit collectifs, pour les entreprises de moins de 50 salariés, soit encore pour les plus grandes.

Lors de la discussion du projet, la CGT avait dénoncé ce kit clés en mains

permettant aux patrons de licencier en toute impunité. Effectivement, c'est une facilité de plus que le gouvernement offre au patronat. Car si des patrons étaient poursuivis en justice pour licenciement abusif, la plupart, surtout dans les grandes entreprises, avaient déjà à leur disposition toute une batterie de lois et de procédures, ainsi que toute une armée de juristes pour les interpréter, leur permettant de priver des travailleurs de leur emploi en toute légalité.

Ce décret, avec les six modèles de lettres qu'il contient, est un message supplémentaire du gouvernement au patronat : licenciez autant que vous voulez, nous sommes là pour vous aider à le faire. Mais Macron et ses subalternes oublient cependant une donnée : les patrons peuvent suivre le modèle du parfait petit licencieur et bloquer toutes les voies légales pour empêcher les victimes d'obtenir réparation, il restera toujours aux travailleurs la voie de la colère pour riposter.

Marianne Lamiral

Prisons : les grilles n'ont pas de bon côté

L'agression préméditée de quatre gardiens par un détenu, à la prison de Vendin-le-Vieil dans le Pas-de-Calais, et le peu de réaction du ministère ont mis le feu aux poudres. Lundi 15 janvier, devant la quasi-totalité des centres de détention, les gardiens protestaient contre leurs conditions de travail, interpellaient ministres et responsables, demandaient des emplois, des moyens, des protections.

Les gardiens ne veulent pas, quoi de plus normal, travailler sous tension, risquer leur santé, avoir peur pour leur vie, pour gagner, difficilement, de quoi subsister. Le fait que le détenu de Vendin-le-Vieil soit un islamiste voulant éviter une extradition aux États-Unis ne doit pas masquer la situation générale dans les prisons. C'est cette situation, et non ce cas particulier, qui explique la colère des gardiens.

Il n'y a jamais eu autant de prisonniers en France et jamais autant de prisonniers en surnombre. La surpopulation des prisons, la vétusté de nombre d'entre elles engendrent des conditions de vie insupportables pour les prisonniers. D'après l'Union syndicale des magistrats, classée à droite et peu suspecte de tendresse excessive envers les délinquants ou les prévenus, ces conditions indignes se répercutent sur

les conditions de travail et de vie des gardiens.

Le problème n'est pas nouveau. Il va s'amplifiant à mesure que les rapports sociaux se dégradent et se durcissent, fabriquant plus de déviants, plus facilement et plus lourdement condamnés. Il y aurait, aujourd'hui, 90 000 condamnés à des peines de prison en attente d'une place pour effectuer leur temps. Des peines sont commuées et des détenus sont relâchés pour libérer des cellules. Et pourtant, sur 70 000 prisonniers, au moins 15 000 seraient en surnombre par rapport aux places disponibles, couchant sur des matelas posés au sol, enfermés à trois dans neuf mètres carrés toute la journée. L'accès aux sanitaires est réduit pour tous, la



Un matelas par terre dans une cellule prévue pour deux.

promiscuité est la règle. La prétendue mission de réinsertion de la prison est une sinistre plaisanterie. On sort de prison plus violent ou plus brisé qu'on y est entré.

Avant d'être élu, Macron avait promis 15 000 places supplémentaires en prison. Les candidats sur sa droite en avaient évidemment promis encore plus. Devant la colère des gardiens, il a renouvelé sa promesse, l'assortissant de quelques autres et l'entourant des habituels discours. Mais un État qui n'a pas d'argent pour les hôpitaux et pour l'école en trouvera encore

moins pour les prisons, la cinquième roue du carrosse, le cul-de-basse-fosse de cette société d'injustice.

Enfermer les délinquants, les fous, les faibles et les brutes que l'oppression, l'arriération et les inégalités produisent en permanence, les entourer de gardiens à peine mieux considérés que ceux qu'ils surveillent, donner aux uns un bol de soupe et des tranquillisants, aux autres un uniforme et un maigre salaire, voilà la seule solution que cette société a à fournir et dont elle charge l'administration pénitentiaire.

Paul Galois

Budget : la moisson est bonne pour les plus riches

Chaque semaine qui passe prouve que Macron n'a pas volé son titre de président des riches. Ce qui a été présenté comme un budget « au service du pouvoir d'achat des Français » n'est dans la réalité que la poursuite des cadeaux faits aux possédants.

Après avoir analysé dans le détail les réformes en cours, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) en déduit que, « à eux seuls, les 5 % des ménages les plus aisés capteraient 42 % des gains », et ils verraient leurs revenus augmenter de 1,6%. En revanche, les 5 % des ménages les plus modestes perdraient en moyenne 0,6%, soit environ 60 euros sur l'année 2018.

Du côté des cadeaux, il y a la suppression de l'ISF, remplacé par une taxe sur le patrimoine immobilier qui exclut de taxer tout autre richesse, comme les placements financiers, les voitures ou yachts de luxe, etc. Le prélèvement forfaitaire unique de 30%, ou flat tax, sur les valeurs mobilières, est lui aussi favorable aux plus gros revenus, de même que la baisse de l'impôt sur les sociétés, qu'il est prévu de ramener de 30% actuellement à 25% en 2025.

Les plus démunis, eux, ont eu droit à la baisse de cinq euros par mois de l'aide au logement, à la poursuite de la réduction des emplois aidés, qui vont passer de 310 000 actuellement à

200 000 en 2018, mettant plus de 100 000 personnes au chômage sans grand espoir de retrouver un travail. La CSG a augmenté pour les retraités qui ont plus de 1 200 euros de revenu, ce qui n'en fait pas des nantis comme la propagande gouvernementale voudrait le faire croire.

Mais il faut relativiser, dit le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, citant pour exemples les augmentations du tabac et de l'énergie. Ces dernières ne

coûteraient finalement pas grand-chose aux ménages modestes... s'ils voulaient bien modifier leurs comportements et arrêter de fumer et de se chauffer!

Et puis, dès 2019, tout le monde devrait y gagner, prévoit l'OFCE qui joue les devins. L'écart entre riches et pauvres resterait cependant le même puisque les premiers devraient voir une hausse de 2,2% de leur niveau de vie, mais qui serait de seulement 0,6% pour les seconds. À condition toutefois que le gouvernement n'invente pas de nouvelles taxes venant pénaliser encore plus la population laborieuse.

M. L.



Impôts : une baisse peut cacher une hausse

Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, a-t-elle révélé le pot aux roses à propos de la baisse de la taxe d'habitation? En effet elle a déclaré le 11 janvier qu'elle souhaitait que la taxe d'habitation soit remplacée par « un nouvel impôt plus juste ».

La promesse de suppression de la taxe d'habitation a joué son rôle pour faire élire Macron à la présidence et c'est pratiquement la seule mesure du gouvernement qui apparaît favorable aux classes populaires. Seulement voilà, la mesure créera un gros trou dans les finances des municipalités,

déjà au régime sec depuis un certain temps, et il faudra bien le combler.

Dès le lendemain de la déclaration de la ministre, Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, ne l'en a pas moins contredite, en affirmant à qui veut bien le croire qu'« il n'y aura pas de nouvel impôt pendant le quinquennat, je m'y engage ».

Qu'en sera-t-il vraiment au cours des années à venir? Ce ne sont pas les déclarations des menteurs ministériels qui permettent d'y voir clair. Mais on peut déjà deviner qui paiera...

Lucien Detroit

Une taxe sur le déluge ?

Alors que le gouvernement claironne la fin de la taxe d'habitation, un autre impôt local est entré en application au premier janvier : la taxe inondation.

Cette taxe avait été votée en 2014, sous Hollande. Elle résulte du choix de faire assurer la prévention des inondations par les intercommunalités et non plus par l'État. Mais ni Macron ni Hollande n'ont envisagé de transférer en même temps les moyens budgétaires qui y étaient consacrés. Ils ont préféré donner aux collectivités locales le droit de prélever un nouvel impôt sur la

population.

La taxe inondation variera donc suivant les intercommunalités, et pourra aller jusqu'à 40 euros par personne et par an. Elle s'ajoutera à la taxe foncière et à la taxe d'habitation, ou ce qui en restera.

À chaque inondation, on voit des ministres parader sur les lieux du désastre. La manière dont le gouvernement se décharge sur la population des travaux de prévention indispensables remet à leur juste place leurs déclarations hypocrites.

Daniel Mescla

Éducation : pour le gouvernement c'est trop cher

Pour la rentrée prochaine, le ministre de l'Éducation a fait connaître le nombre des heures d'enseignement allouées à chaque collège et à chaque lycée, qui détermine le nombre de postes d'enseignants nécessaire.

Cette dotation horaire est en diminution dans un très grand nombre d'établissements scolaires du secondaire. Cela s'ajoute aux 2 600 suppressions de postes d'enseignants stagiaires. Le nombre de collégiens et de lycéens ne cesse pourtant d'augmenter. En 2016, le gouvernement a comptabilisé 43 000 élèves supplémentaires, tout comme en 2017 où les effectifs ont augmenté de 50 000 élèves. Dans le secondaire, 17 000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine.

Pour ce qui concerne les écoles, la situation n'est pas meilleure. Macron avait fait beaucoup de tapage autour du dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire,

une promesse de campagne qui reste souvent... une promesse. Des classes à très petits effectifs devaient être la norme partout pour que les élèves puissent progresser. Mais cela n'est pas le cas.

Dans les établissements scolaires du secondaire, l'administration se démène pour trouver les mille et un moyens d'économiser des heures d'enseignement, et donc des postes. Il est prévu que le ministre en supprime y compris dans les collèges et lycées qui concentrent des élèves en difficulté. Ainsi, l'équivalent de 136 emplois d'enseignants serait supprimé dans l'académie de Lille, 91 dans celle d'Amiens, 87 dans celle de Caen, 77 pour Rouen. Ce ne sont que quelques exemples. Au total, à la rentrée prochaine, quinze académies devraient perdre des postes dans le second degré, alors que, encore une fois, plusieurs d'entre elles verront le nombre d'élèves augmenter. Ces mesures ne peuvent qu'entraîner l'augmentation des effectifs des



classes à la rentrée 2018.

Le nombre d'enseignants, mais aussi d'agents de service, de surveillants, d'employés dans l'administration scolaire baisse régulièrement depuis des années au fil des départs à la retraite. De plus, comme dans le privé, les brèches sont colmatées en faisant appel à des contractuels. Les emplois précaires se multiplient comme dans le reste des services utiles à la population, les transports, La Poste, les hôpitaux.

Le ministre de l'Éducation entend contribuer au plan du gouvernement consistant à économiser des milliards sur les dépenses publiques avec, entre autres, la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires. Il faut bien trouver de quoi financer les cadeaux au patronat.

Aline Rétesse

Lycée Albert-Bayet Tours : l'enseignement professionnel sacrifié

La mauvaise nouvelle est tombée à la rentrée de janvier : pour la rentrée 2018, le rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, dont dépend le lycée professionnel Albert-Bayet, envisage d'enlever à l'établissement plus de 80 heures d'enseignement.

Les moyens d'enseignement ont déjà été réduits l'an passé, ce qui a entraîné des regroupements avec une réduction des dédoublements de classes qui seuls permettent aux lycéens d'étudier dans de bonnes conditions.

Du fait de la réduction des moyens envisagée, plusieurs postes d'enseignants pourraient être supprimés et les services du ministère proposent tout simplement de supprimer certaines classes. Par exemple, les élèves d'une classe et demie de mécaniciens automobiles seraient regroupés en une seule classe. Plusieurs filières – la restauration comme la maintenance automobile – seraient touchées, alors qu'elles sont très demandées, et font facilement le plein d'élèves. Il est question aussi de regrouper des lycéens de spécialités différentes, toujours dans le but de diminuer le nombre de classes. Mais en fait, tous

les secteurs seraient touchés, entraînant une forte dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves. Des classes s'adressant à des jeunes ayant des difficultés d'apprentissage (élèves issus de Segpa, non francophones, handicapés...) risquent de ne plus bénéficier de la possibilité de travailler en petits groupes.

Les enseignants du lycée et tous ceux qui permettent son bon fonctionnement, direction incluse, craignent que cette réduction de moyens aggrave aussi le climat de travail. Le nombre d'adultes encadrant les élèves se trouverait en effet diminué. Une pétition a été décidée pour exiger de la rectrice que tous les moyens soient maintenus. Et si cela ne suffit pas, d'autres modalités d'action sont envisagées, dont la grève et une manifestation.

Correspondant LO

Lycée Racine – Paris : les grévistes obtiennent satisfaction

Mardi 9 janvier, les agents techniques titulaires du lycée Racine, dans le 8^e arrondissement de Paris, ont fait grève sur le temps du repas. Ils réclamaient le recrutement d'au moins deux agents au service général, ainsi que le remplacement d'une de leurs collègues en congé maladie suite à un accident de travail.

Pendant plusieurs mois, ces agents, en majorité des femmes, n'ont eu aucune réponse à leur demande. La direction de l'établissement et la région savent pourtant qu'elles sont en sous-effectif et que leur charge de travail est devenue insupportable. Comment en effet assurer le ménage et toutes les manipulations pendant les services de cantine sans s'épuiser ni se casser le dos ? D'autant que pour être au lycée à 6 h 30, plusieurs doivent se lever tous les jours à 4 ou 5 heures du matin.

Avec l'aide de militants des syndicats CGT du personnel du conseil

régional d'Île-de-France et de la FSU-territoriale, les agents du lycée ont décidé, quelques jours avant les congés de Noël, de poser un préavis de grève reconductible à partir du mardi 9 janvier. La menace de grève a accéléré les choses puisque dès le jour de la rentrée, lundi 8 janvier, deux responsables du personnel de région se sont déplacées au lycée. La région a juste promis l'affectation à plein temps d'un agent technique en remplacement d'une personne à temps partiel, à partir du 1^{er} mars. Cela ne faisait pas le compte et, comme le disait une agente, il n'y avait que des « si... et si... et si... ».



En grève le lendemain comme prévu, les agents réunis ont fait le point sur la situation et ont ensuite distribué des tracts devant le lycée au personnel et aux élèves. À l'issue de ce premier débrayage, la reconduction de la grève a été votée, y compris par les contractuels présents, et cela malgré les pressions subies. L'idée était de partir manifester le jeudi 11 janvier au siège de la

région. En fait, celle-ci a cédé dès le lendemain mercredi sur ce qui était présenté comme impossible le lundi : la nomination d'un agent supplémentaire. Celui-ci, contractuel à plein temps, est arrivé au lycée le jeudi 11 janvier. Contents d'avoir imposé cette avancée, les agents savent cependant que ce qui a été acquis peut être remis en cause après les congés de février. En effet, tous les

contrats des contractuels d'Île-de-France prennent fin le 22 février. Leur éventuel renouvellement n'aura lieu que le 28 février – ce qui au passage empêche les contractuels de prétendre au chômage...

Alors, si la grève est pour l'instant suspendue, c'est dans l'attente d'avoir constaté dans les faits le maintien des effectifs début mars.

Correspondant LO

Entrée à l'université : **renforcement de la sélection**

Lundi 15 janvier, a ouvert « Parcoursup », le nouveau site Internet officiel destiné à organiser l'orientation des lycéens après leur baccalauréat.

Son prédécesseur, Admission post-bac (APB), avait été pointé du doigt l'été dernier car des milliers de lycéens s'étaient retrouvés sans affectation à la fin de la procédure. En outre, un tirage au sort avait été instauré dans 169 formations saturées, ce qui avait indigné à juste titre les candidats arbitrairement refusés.

Mais cette situation n'était pas tant liée au fonctionnement d'APB qu'au manque de places dans les formations demandées par les lycéens. En 2017, il y a eu 40 000 étudiants supplémentaires dans les universités, les enfants du petit

baby-boom de l'an 2000 qui viendront encore en grossir les rangs ces prochaines années. Cette augmentation n'a bien entendu pas été accompagnée de créations de postes ni de locaux. Parcoursup ne change rien à cette situation et il y aura donc inévitablement des laissés-pour-compte.

Mais, avec ce nouveau système, il sera plus facile de prétendre que, si un jeune n'a pas trouvé de place, c'est qu'il ne la méritait pas. En effet, les universités ont désormais le droit de sélectionner les étudiants sur la base de conditions définies localement. Ce seront par exemple des

prérequis tels que le type de baccalauréat, des notes minimales dans certaines matières, voire une expérience dans le domaine d'études demandé. Chaque lycéen devra en plus fournir, avec son dossier, les avis de ses professeurs de lycée sur ses souhaits de formation. La mise en place de cette réforme se traduit d'ailleurs, dans l'immédiat, par un surcroît de travail à la fois dans les lycées, qui doivent remplir les « fiches avenir », et dans les universités, qui doivent mettre en place une procédure de sélection en lieu et place d'APB. Ce tri des dossiers université par université ne peut que renforcer la sélection des étudiants, chaque université pouvant choisir de n'accepter

que ceux qu'elle juge les meilleurs.

L'université n'a déjà rien d'égalitaire. Faire des études est plus difficile pour les jeunes issus des milieux populaires les plus modestes car, en plus de subvenir à ses besoins, il faut souvent pouvoir se payer un logement, alors que le montant des bourses est insuffisant. L'université n'est déjà pas accessible aux 20 % de jeunes qui n'obtiennent pas de baccalauréat. Et même parmi les bacheliers, de nombreuses filières sont de fait fermées à ceux qui n'ont pas pu acquérir les méthodes et la culture suffisantes dans les années précédentes. Plutôt que de les aider à le faire, le système actuel attend qu'ils

échouent et quittent l'université, souvent au cours de la première année. Le gouvernement ne s'attaque évidemment pas à cet immense gâchis : la ministre annonce la création de nouveaux parcours de remise à niveau pour certains étudiants, mais sans débloquer de moyens supplémentaires. Autant dire qu'ils ne risquent pas d'être très développés.

Ce traitement réservé aux étudiants ne fait que prolonger celui qui est réservé aux élèves depuis leur plus jeune âge : loin de donner accès à la culture et à l'éducation à tous, le système scolaire et universitaire reproduit les inégalités sociales, quand il ne les renforce pas.

Claire Dunois

Eure-et-Loir : **66 classes menacées de fermeture**

Macron et son ministre de l'Éducation, Blanquer, ont fait grand bruit de leur volonté de dédoubler les classes de CP et CE1 dans les zones difficiles, dites REP et REP+. Ils ont annoncé pour cela la création de 3 881 postes dans le primaire... au niveau national, ce qui est dérisoire !

Le département de l'Eure-et-Loir en est une bonne illustration : pour mettre en place 13 nouveaux dédoubllements dans le département, l'inspecteur d'académie a annoncé la fermeture de 66 classes à la rentrée 2018, un nombre qu'on n'avait pas vu depuis longtemps. Même s'il devait être légèrement revu à la baisse (il est classique d'annoncer beaucoup puis de supprimer un peu moins au final, afin de faire passer la pilule), cela va évidemment

créer des classes avec de plus gros effectifs, notamment en maternelle, où il n'est pas rare de voir des classes à plus de 28 élèves.

Ces maternelles vont en outre pâtir de suppressions de postes d'agents Atsem (agents spécialisés des écoles maternelles) par les mairies dans nombre de communes, du fait de la suppression de contrats aidés financés jusqu'ici par l'État. « L'entrée dans les apprentissages », pour parler comme le ministère



et ses relais locaux, qui savent si bien pérorer sur la pédagogie, sera rendue plus difficile en premier lieu pour les élèves en difficulté, d'autant plus que les Rased (réseaux d'aide aux élèves en difficulté) sont en voie de disparition dans nombre d'écoles.

Les conditions de travail des enseignants ne vont pas non plus s'améliorer, mais des professionnels de

la pédagogie sauront probablement leur expliquer qu'il faut savoir s'adapter, leur rappelant au passage qu'ils font « un métier formidable ».

Dans le département, des parents, des enseignants et des élus de petites communes réagissent : pétitions, banderoles devant les écoles, délégations auprès de l'inspection sont annoncées quotidiennement

dans la presse locale. Le 12 janvier, jour de réception par les inspecteurs de délégations représentant les écoles menacées, l'école Jean-Macé de Lucé, en banlieue de Chartres, s'est mise en grève et les parents se sont fait entendre au son de leurs sifflets et tambours. Gageons que d'autres écoles suivront cet exemple pour dénoncer ces attaques.

Correspondant LO

Migrants : **les attaques du gouvernement**

Jeudi 11 janvier, 26 associations intervenant auprès des réfugiés et migrants ont annoncé qu'elles allaient contester devant le Conseil d'État la circulaire visant à durcir les contrôles contre les migrants sans papiers, et en particulier la création d'équipes mobiles chargées de contrôler les personnes dans les centres d'hébergement d'urgence.

Ces associations, parmi lesquelles Médecins du monde, Emmaüs, la Fondation Abbé-Pierre, la Cimade, la Ligue des droits de l'homme, le Secours catholique, dénoncent également le fait que les données personnelles et confidentielles des personnes hébergées soient collectées et transmises aux autorités.

Le ministre de l'Intérieur Collomb a tenté d'apivoiser les associations en les invitant à plusieurs

reprises à des consultations visant à élaborer la nouvelle loi sur l'immigration annoncée par le gouvernement. Mais déjà, lors d'une réunion précédente, les associations avaient quitté la salle en signe de protestation. La déclaration des 26 associations a été faite à la veille d'une nouvelle rencontre dans le but d'obtenir d'obtenir le recul du gouvernement sur ce point au moins.

La circulaire sur les

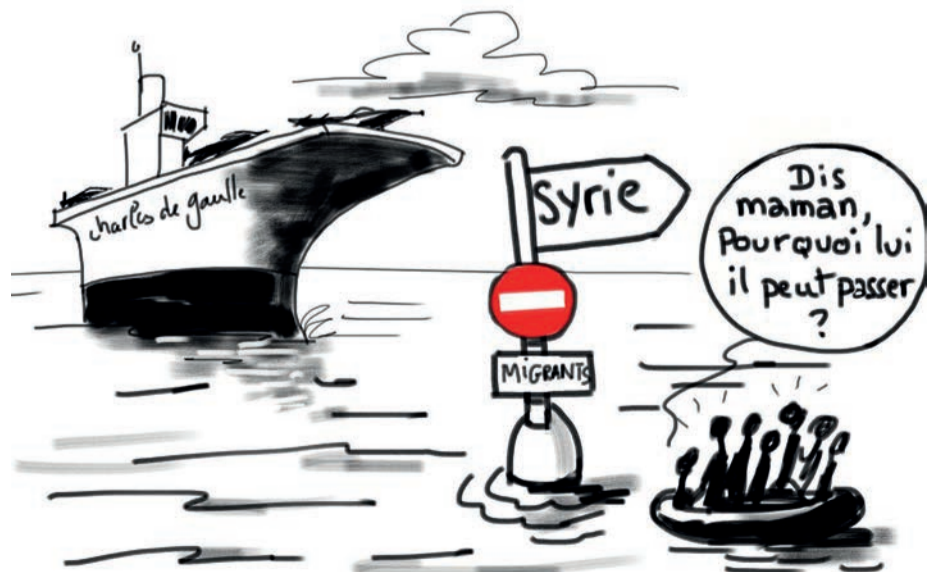
centres d'hébergement d'urgence, comme le reste de la loi sur l'immigration, constituent un ensemble d'attaques contre les migrants, visant à les faire passer pour des criminels.

Ainsi Collomb promet de créer 400 places supplémentaires en centres de rétention d'ici la fin de l'année !

Les criminels sont ceux qui, au gouvernement,

obligent des hommes, des femmes et des enfants, qui ont dû tout laisser derrière eux, à dormir dehors et à se cacher.

G.R.



Autriche : un gouvernement de combat contre les travailleurs

Une manifestation pour protester contre le nouveau gouvernement autrichien, qui associe le parti conservateur ÖVP et le parti d'extrême droite FPÖ, a eu lieu à Vienne le 13 janvier. Elle a rassemblé, selon la police, entre 20 000 et 30 000 personnes.

C'est certes beaucoup moins que les mobilisations massives, atteignant plus de 150 000 personnes, qui avaient marqué en 2000 la formation du premier gouvernement à participation FPÖ. Mais c'est nettement plus que lors de la première mobilisation le jour de l'investiture du gouvernement le 18 décembre dernier, qui n'avait réuni que 6 000 personnes. Cette fois, il s'agissait de protester contre la présence au pouvoir du FPÖ – qui a hérité des ministères de l'Intérieur et de la Défense – mais aussi contre les mesures annoncées par la nouvelle équipe gouvernementale.

Celle-ci a fait des déclarations toutes plus odieuses et démagogiques les unes que les autres, destinées à plaire à l'électorat réactionnaire, ce qui ne veut pas dire que les mesures annoncées pourront toutes être appliquées. Cela va de la levée de l'interdiction de fumer dans les cafés et les restaurants, qui était prévue à partir de mai prochain, au retour des notes dans les écoles primaires, en passant par la notation des enseignants selon les performances, l'introduction de droits d'inscription à l'université qui seront de l'ordre de 500 euros par semestre, ou encore l'augmentation de la vitesse autorisée sur les autoroutes à 140 km/h. Il y a aussi bien sûr des mesures contre les migrants et les réfugiés, avec par exemple la diminution des minimas sociaux qui sont versés aux demandeurs d'asile, ou l'allongement à dix ans, contre six aujourd'hui, du délai de présence nécessaire pour demander la nationalité autrichienne.

Au-delà de ces mesures scandaleuses, il y a aussi toute une série d'attaques contre le monde du travail. Le gouvernement veut ainsi satisfaire une revendication de l'Union des industriels en portant la limite d'une journée de travail à 12 heures par jour, contre 10 aujourd'hui, et à 60 heures pour une semaine, ce qui

conduirait à une diminution des heures décomptées comme supplémentaires. Il entend aussi permettre aux patrons de contourner plus facilement les conventions collectives, de diminuer les sanctions visant les chefs d'entreprise en cas de non-respect des normes de sécurité au travail, de ne remplacer qu'un fonctionnaire partant en retraite sur trois, de diminuer les temps de repos obligatoires dans le secteur de la restauration, de baisser des allocations de chômage. Sans oublier bien sûr les cadeaux sonnants et trébuchants pour les patrons, comme la baisse des impôts sur les sociétés ou celle des cotisations pour les accidents du travail.

Pour faire passer tout cela, le nouveau gouvernement multiplie les discours contre les migrants et les chômeurs, les présentant comme ponctionnant les budgets publics, ce qui permet de détourner le regard de ceux qui les pillent véritablement : le patronat et aussi les politiciens corrompus, dont Karl-Heinz Grassler est un exemple. Cet ancien ministre des Finances FPÖ de 2000 à 2003 est le principal mis en cause dans le procès qui se tient – quatorze ans après les faits – à propos du scandale de la privatisation du groupe immobilier Buwog.

Le gouvernement espère bien que toutes ces attaques se dérouleront sans problème et que la classe ouvrière, à laquelle la social-démocratie n'a appris que la passivité depuis des décennies, restera sans réaction. Il espère aussi que la présence du FPÖ au gouvernement paralysera la fraction des travailleurs qu'il influence car, écœurés par la social-démocratie, ils ont été attirés par la démagogie sociale de ce parti. Il est vrai que celle-ci s'est évaporée dès les élections passées, laissant les travailleurs face à ce qui est pour eux la seule voie : lutter en ne comptant que sur leurs propres forces.

Henri Marnier



Des manifestants déposent un œillet rouge sur les tombes de Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht.

Allemagne : à Berlin, avec Karl et Rosa

Dimanche 14 janvier, comme chaque année à cette période, une manifestation a eu lieu à Berlin pour faire vivre la mémoire de Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht, assassinés le 15 janvier 1919 par des corps-francs, ces milices d'extrême droite utilisées comme bras armés par les chefs sociaux-démocrates. En pleine montée révolutionnaire, pour empêcher que l'Allemagne suive la voie ouverte par la révolution bolchévique, la bourgeoisie fit assassiner préventivement les dirigeants révolutionnaires les plus capables.

Après le 4 août 1914, et le vote des crédits de guerre par la social-démocratie, une minorité de militants autour de Franz Mehring, Clara Zetkin, Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht étaient restés fidèles à l'idéal internationaliste. Rosa Luxemburg avait passé trois ans et quatre mois de la guerre en prison.

La révolution de 1918-1919

Mais en novembre 1918, après des années de boucherie sanglante, de famine et de dictature, la révolution gagne Berlin, obligeant l'empereur à abdiquer. Le dirigeant social-démocrate Ebert est proclamé chancelier du Reich.

Dans l'urgence, les militants du groupe Spartakus, autour de Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg, décidèrent de planter clairement le drapeau de la classe ouvrière. Le KPD, le Parti communiste d'Allemagne, vit le jour fin décembre 1918. Mais l'alliance entre la bourgeoisie, l'état-major militaire et des dirigeants

socials-démocrates à la Ebert allait décapiter le jeune parti avant qu'il ne gagne la confiance des masses ouvrières.

Début janvier 1919, le gouvernement social-démocrate engagea l'épreuve de force contre le prolétariat par une provocation. Les ouvriers berlinois, les spartakistes et sociaux-démocrates indépendants se mobilisèrent alors, enchaînant grèves et manifestations. Le gouvernement socialiste lança des appels au lynchage contre ses anciens camarades.

Dès le 11 janvier, les corps-francs dirigés par Noske, ministre social-démocrate des Armées, entrèrent dans Berlin et s'y livrèrent, pendant une « semaine sanglante », à un massacre d'ouvriers et de militants. Le 15 janvier, un groupe de soldats vint enlever Liebknecht et Luxemburg, et les assassinèrent sauvagement ainsi qu'une trentaine de leurs camarades.

Même après leur mort, le pouvoir continua à vouloir salir les militants assassinés. Il fut interdit au jeune

KPD de les enterrer dans le cimetière des combattants politiques ; ils furent relégués dans le dernier carré d'un cimetière excentré, le carré des criminels. Malgré cela, le 25 janvier 1919, après l'écrasement de l'insurrection, 100 000 personnes furent présentes pour suivre le cortège à travers Berlin et enterrer les trente-trois militants tués le 15. Pour Rosa, un cercueil vide fut placé à côté de celui de Karl : son cadavre ne fut retrouvé que six mois plus tard.

Jusqu'à aujourd'hui, chaque année, une manifestation en direction du cimetière fait vivre leur mémoire. En 1926 y fut érigé un monument aux socialistes assassinés, portant une citation de Rosa Luxemburg au sujet de la révolution. Juste avant son assassinat, elle écrivait en effet, répondant aux articles de presse qui proclamaient que l'ordre régnait enfin : « *L'ordre règne à Berlin !* » *Ô bourreaux stupides ! Votre ordre est construit sur le sable. La révolution se dressera demain*

dans toute sa hauteur avec fracas, et à votre terreur elle annoncera avec toutes ses trompettes: J'ÉTAIS, JE SUIS, JE SERAI!».

Ce monument n'est plus visible. Les nazis, parvenus au pouvoir le 30 janvier 1933, l'endommagèrent dès le mois de février avant de le raser. Ils emprisonnèrent tous ceux qui avaient participé à la manifestation du 17 janvier 1933.

Un souvenir bien vivant

Les manifestations reprirent après la guerre et la chute du nazisme, dans un contexte bien différent. En RDA (l'ex-Allemagne de l'Est), le régime s'en servit à ses propres fins, faisait défiler des centaines de milliers de personnes devant les dignitaires du régime. Même à cette époque, une partie des manifestants continuaient de venir «pour Rosa et Karl», comme certains en témoignent encore, et certainement pas pour les chefs d'État. Puis, dans les années 1980, lorsque la dictature commença à se fissurer, des manifestants se servirent de l'événement pour exprimer des critiques, reprenant notamment en 1988, l'année avant la chute du Mur, le célèbre mot de Rosa Luxemburg «*La liberté, c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement*».

Dans l'Allemagne réunifiée des années 1990, tandis que le gouvernement misait sur son déclin rapide, essayant de faire baisser la participation par une présence policière agressive, le rassemblement annuel a continué à rassembler des foules de l'Est et de l'Ouest, de milieux populaires et de tous âges, venant individuellement ou issues des mouvances stalinienne, maoïste, anarchiste, antifasciste, ainsi que de diverses organisations se réclamant du trotskysme, au total souvent autour de 100 000 manifestants.

Même si depuis les années 2000, le nombre de participants a baissé jusqu'à quelques milliers de personnes, avec aussi des revendications actuelles, contre l'impérialisme et ses guerres, contre la casse sociale ou en faveur des migrants, les manifestants sont toujours là, non seulement pour se souvenir mais aussi pour dire comme Rosa Luxemburg «j'étais, je suis, je serai».

Alice Morgen

Iran : pendant la répression, les affaires continuent

En Iran, le président Rohani et les mollahs s'attaquent à ceux qui ont contesté le régime ces dernières semaines.

Jouant officiellement l'apaisement, Rohani a fait lever le blocage du réseau social Telegram, utilisé par les opposants mais aussi par un ou deux millions d'utilisateurs professionnels, dans le commerce ou la publicité. Le pouvoir judiciaire, lié au guide de la révolution Khamenei affirme avoir arrêté seulement 465 manifestants, dont la plupart auraient été relâchés. Mais un député parle de 3 700 arrestations et des manifestants ont disparu sans que leurs proches ne soient informés. D'autres ont appris le «suicide» en prison de leur fils ou de leur mari. Des militants syndicaux ou politiques récemment libérés de prison ont été réincarcérés. Amnesty international a dénoncé la mort en prison de cinq manifestants à la suite de tortures. Les exécutions par pendaison de

condamnés à mort, parfois en pleine rue, se sont poursuivies depuis le 1^{er} janvier. Depuis l'élection de Rohani en 2013, présenté par les médias occidentaux comme un réformateur, ces macabres mises en scènes qui visent à servir d'exemple et à terroriser la population se sont multipliées, avec plus de 1 000 exécutions par exemple pour la seule année 2015.

Rien de tout cela ne gêne les dirigeants occidentaux. Cela doit être «la retenue et l'apaisement» que Macron a recommandé le 2 janvier à Rohani. Quant à Merkel, elle vient de laisser l'ayatollah Shahroudi quitter à la sauvette la clinique de Hanovre, où il était hospitalisé. Pendant vingt ans à la tête de la justice iranienne, Shahroudi a fait exécuter plus de 2 000 personnes, dont des enfants.



«Pas de justice pour les ouvriers»
Travailleurs mobilisés de la mine de East Alborz.

Profitant de son séjour en Allemagne, les opposants iraniens avaient déposé une plainte pour crimes contre l'humanité. Mais le gouvernement allemand ne voulait visiblement pas froisser le régime iranien.

Il y a en effet d'importants enjeux économiques, Trump ayant retardé d'environ 120 jours la prise de nouvelles sanctions contre l'Iran. Total, Renault, PSA ou Vinci peuvent poursuivre tranquillement leurs affaires en Iran, sans risquer des mesures de rétorsion américaines. Ils continueront de prélever leur part de la manne pétrolière d'un pays qui exporte deux millions de barils par jour et représente un marché de 80 millions d'habitants.

Cependant, pour la population iranienne, la vie

chère, le chômage, l'incurie et la corruption des autorités sont toujours là. D'après les informations qui circulent sur Telegram, si les manifestations contre le régime ont cessé, de nombreux travailleurs continuent de réclamer leur salaire. Ainsi les ouvriers de la centrale électrique de Yazd et les chauffeurs des camions-citernes de cette région, les mineurs de charbon de la mine East Alborz, les employés municipaux de Recht, et sans doute bien d'autres, sont mobilisés pour réclamer leurs salaires non versés depuis deux ou trois mois. Parce qu'ils font fonctionner toute l'économie, ces travailleurs représentent une force que le régime ne pourra pas écraser indéfiniment.

Xavier Lachau

Grèce : créanciers contre le droit de grève

Lundi 15 janvier le Parlement grec a voté une nouvelle série de mesures exigées par les créanciers, l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le FMI, en vue d'obtenir le 22 janvier le feu vert de l'Eurogroupe, la réunion des ministres des Finances européens, pour un versement supplémentaire de leur prétendue aide à la Grèce.

La nouvelle loi, qui compte des dizaines de mesures, légalise des attaques contre les travailleurs : des coupes dans les prestations sociales, des augmentations de taxes, dont celle de l'impôt foncier, la poursuite et l'augmentation des expulsions et des ventes aux enchères sur Internet des biens des propriétaires endettés auprès des banques et de l'État, y compris quand il s'agit de leur résidence principale. À ces attaques pour faire payer la population le plus possible, s'est ajoutée une mesure visant à limiter les grèves : pour être légale, une grève devra maintenant être votée par au moins 50% des syndiqués de l'entreprise, au lieu de 20% en général jusqu'à présent.

Les confédérations syndicales du public (ADEDY) et du privé (GSEE) et le syndicat PAME, lié au Parti communiste grec, ont appelé à une grève générale qui, le jour du vote, a très fortement perturbé les transports publics, qu'il s'agisse

des bus, du métro, des bateaux ou des avions. Les enseignants, les juges, les médecins des hôpitaux se sont joints au mouvement. Plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Athènes et à Thessalonique.

Les créanciers dénoncent la faible productivité des entreprises et en accusent le trop grand nombre de

grèves. Ce n'est pas nouveau. Dès 2011, comme l'a révélé cinq ans plus tard une enquête d'un quotidien grec *Le Journal des rédacteurs*, le patron français pour la Grèce des cimenteries Héraklès, propriété de Lafarge, tenait le même discours. Il envoyait directement, mais discrètement, à un représentant du FMI ses suggestions de réformes ciblées contre les droits des travailleurs, et il n'était sûrement pas le seul. La pression des représentants de l'Union européenne, de la Banque centrale européenne et du FMI, c'est-à-dire des grands patrons et des banquiers, relayée par

les gouvernements successifs, a peu à peu entraîné la dislocation du Code du travail, la quasi-disparition des conventions collectives, et a donné toute liberté aux patrons, étrangers et grecs, d'imposer leur loi.

L'attaque contre le droit de grève est un pas de plus; il n'est pas dit qu'elle soit efficace. En tout cas, elle montre combien cette prétendue aide à la Grèce n'est pas seulement une extorsion de fonds aux dépens de la population; elle s'accompagne de la volonté de nier les droits des travailleurs et des plus pauvres.

Sylvie Maréchal



La manifestation dénonçant les nouvelles attaques contre les travailleurs.

Maroc : la situation dramatique des «femmes-mulets»

Lundi 15 janvier, deux de celles qu'on appelle les «femmes-mulets» – portant sur leur dos d'énormes paquets de marchandises – ont été écrasées lors d'une bousculade au poste frontière entre le Maroc et l'enclave espagnole de Ceuta. Trois autres femmes sont mortes dans les mêmes conditions à Ceuta et Melilla depuis avril 2017.

Ces femmes sont employées par les commerçants de Ceuta et Melilla pour faire entrer chaque jour au Maroc le maximum de marchandises en provenance d'Espagne. Ceuta et Melilla, les deux enclaves espagnoles en territoire marocain, présentent en effet la particularité de tolérer l'exportation détaxée de marchandises vers le Maroc, à condition qu'elle soit faite à pied, ce qui permet de considérer ces charges comme des bagages personnels.

Lors de la traversée des postes-frontières semi-légaux dédiés au passage des porteurs de marchandises, aucun paquet n'est contrôlé. Leur contenu est des plus variés : des habits d'occasion en provenance de toute l'Europe aux couches pour

bébés, en passant par des produits ménagers ou électroniques. On estime que le chiffre d'affaires généré par ce trafic atteint des centaines de milliers d'euros par an et qu'il représente un tiers de l'activité économique de Ceuta et Melilla. Il enrichit les commerçants et contribue à assurer la prospérité des deux villes.

Les «femmes-mulets», en revanche, subissent des conditions de travail effroyables. Ces femmes très vulnérables, qui pour la plupart n'ont jamais été scolarisées et sont analphabètes, n'ont pas d'autre choix que de faire ce travail de forçat pour survivre, pour loger et nourrir leurs enfants.

Côté marocain, elles font la queue une partie de la nuit devant le poste-frontière

pour y accéder dès l'aube et avoir le temps de faire un, voire plusieurs passages avant qu'il ferme, en début d'après-midi. Parvenues du côté espagnol, elles se font fixer sur le dos un énorme baluchon, qui peut peser jusqu'à 80 kilos, parfois accompagné d'un autre paquet transporté sur un skate-board de fortune. Elles font ensuite le chemin à l'envers, supportant une longue attente, le baluchon sur le dos, pour franchir à nouveau la frontière. Elles subissent en plus les coups des policiers espagnols qui sont chargés de faire régner l'ordre dans les files d'attente, ainsi que le bon vouloir des douaniers marocains qui les empêchent parfois de passer.

Les femmes sont payées au retour, déduction faite des marchandises volées ou abîmées pendant le transport. Elles peuvent transporter ainsi 300 kilos par jour, pour un salaire d'environ 30 euros. Le poste frontière n'étant pas ouvert tous les jours, leur



MAGGY DONALDSON

salaire mensuel n'atteint pas plus de 300 euros. Mais du fait de la montée du chômage, la concurrence est de plus en plus rude entre elles et aussi les hommes qui font le même travail. Cela rend leurs revenus de plus en plus aléatoires et les bousculades de plus en plus fréquentes.

Les autorités espagnoles ont récemment pris quelques mesures censées éviter les bousculades : obligation de marcher dans un corridor délimité par un

cordon de sécurité, interdiction d'avoir des paquets trop proéminents, de courir, et obligation d'avoir toujours une main libre pour se retenir en cas de chute. Ces mesures dérisoires et parfois contre-productives ne changent finalement rien à la situation de ces femmes et les autorités espagnoles et marocaines laissent faire ce trafic qui enrichit les commerçants et leur fournit au passage d'importants revenus.

Valérie Fontaine

Tunisie : colère contre la vie chère

Dans une vingtaine de villes tunisiennes, dont la capitale, des manifestations ont eu lieu début janvier pour protester notamment contre l'adoption par les députés de la loi de finances 2018. Depuis le 8 janvier, un manifestant est mort à Tebourba à l'ouest de Tunis, plusieurs ont été gravement blessés, et plusieurs centaines d'arrestations ont eu lieu.

Comme dans d'autres pays répondant aux injonctions d'austérité du FMI, le gouvernement aux mains d'une alliance entre la droite dite modérée de Nidaa Tounès et les islamistes d'Ennahda, ainsi que la grande majorité des députés, ont décidé de mesures aggravant automatiquement la situation des classes populaires. La TVA augmente de 1 %, entraînant la hausse de la plupart des produits de base, sauf ceux qui sont subventionnés (pain, semoule, huile...). Une CSG est instituée ainsi que plusieurs nouvelles taxes, par exemple sur les grandes surfaces qui ne manqueront pas de les répercuter sur les consommateurs. La masse salariale dans la fonction publique devra être réduite, les salariés comprenant ce que cela signifie pour leurs fins de mois, voire leurs emplois.

Ces mesures s'ajoutent à la hausse des carburants et du gaz et à toutes celles

entraînées par l'inflation et la perte de valeur du dinar par rapport au dollar et surtout à l'euro, une grande partie des échanges commerciaux se faisant avec l'Union européenne. Les habitants des régions de la Tunisie intérieure, les plus pauvres du pays, et ceux des banlieues lointaines de Tunis, ont d'autant plus réagi à la loi de finances qu'ils subissent, plus encore que dans les régions côtières ou au centre de la capitale, le poids du chômage, officiellement annoncé à 16 %. Le Premier ministre Youssef Chahed ne le nie même pas, «40 % des jeunes diplômés sont sans emploi», sans parler des non diplômés. La population des environs de Gafsa ou Sidi Bouzid, dont la colère avait marqué le début des révoltes qui avaient conduit à chasser Ben Ali, vit, sept ans après, toujours dans le dénuement, et son désespoir éclate sporadiquement.

Comme le disait un

manifestant de Tunis réclamant le retrait de la loi de finances, depuis 2011 la population a vu défiler huit chefs de gouvernement, près de 300 ministres, la vie a augmenté de 35 %, la corruption est toujours bien présente, et la loi dite de réconciliation administrative votée en septembre dernier à la demande du président Essebsi a permis de suspendre toute poursuite judiciaire contre les membres de l'ancien régime.

Après plusieurs jours de rassemblements, au cours desquels le gouvernement jugeait «qu'il n'y avait pas de manifestations, mais des casseurs», des mesures ont été annoncées, comme une couverture sanitaire gratuite garantie à 60 000 chômeurs dans les hôpitaux publics, une allocation supplémentaire aux familles les plus pauvres, une augmentation de 180 dinars (60 euros) des pensions des retraités les plus pauvres. Ce sera peut-être suffisant pour calmer momentanément l'expression du mécontentement, mais pas pour que la population des régions pauvres voie s'éloigner le chômage, ait accès aux droits minimaux à la santé, à l'éducation, à une couverture sociale.

Viviane Lafont

Palestine : Ahed Tamimi reste en prison



ANADOLU AGENCY

Sans surprise, le tribunal militaire israélien devant lequel comparait, le 15 janvier, la jeune militante palestinienne de 16 ans, Ahed Tamimi, a décidé la prolongation de sa détention.

Elle avait été arrêtée un mois auparavant pour avoir giflé un soldat israélien entré sans autorisation dans le jardin familial. La vidéo de la scène, filmée par sa mère et diffusée sur les réseaux sociaux, avait fait de la jeune fille un symbole de la résistance palestinienne à l'occupation israélienne de la Cisjordanie.

Symbolique, l'histoire d'Ahed Tamimi l'est à plus d'un titre. Elle habite un village de Cisjordanie, Nabi Saleh, à 50 km au nord-ouest de Ramallah, où, chaque semaine depuis 2009, une manifestation est organisée contre la présence d'une colonie israélienne installée sur les terres palestiniennes.

L'engagement d'Ahed Tamimi n'a donc rien d'exceptionnel : depuis des années,

une grande partie des 600 habitants de ce village manifestent et se heurtent à l'armée israélienne. Toute sa famille participe à ce combat : son père a fait de la prison à plusieurs reprises et, en décembre dernier, sa mère et sa cousine de 20 ans ont elles aussi été arrêtées en même temps qu'Ahed.

Ni l'adolescente ni ses proches n'attendent la moindre clémence de la part des autorités israéliennes : le nombre de détenus palestiniens dans leurs prisons a atteint 6 500 à la fin de 2017, dont 350 enfants. La répression est la seule réponse du gouvernement israélien à ceux qui, quel que soit leur âge, contestent sa politique de colonisation du territoire occupé de Cisjordanie.

Marc Rémy

États-Unis : cadeaux aux riches, payés par les autres

Quelques jours avant la nouvelle année, la réforme fiscale concoctée par l'équipe de Trump a été votée par le Congrès, ce qui est présenté comme un succès du président. Trump prétend que ses cadeaux fiscaux bénéficieront à tous, et qu'il a ainsi tenu ses promesses faites aux classes moyennes.

Certes, la plupart des contribuables verront leurs impôts sur le revenu un peu baisser en 2018, puis ce gain leur sera repris après 2025 grâce à des dispositions de la nouvelle loi fiscale qui finiront par augmenter les impôts des classes populaires.

De plus un nouveau dispositif pour calculer l'inflation a été introduit dans la loi, qui pourra servir de base à une baisse des pensions de retraite et des aides aux personnes âgées, aux handicapés et aux anciens combattants.

Il est estimé que les impôts seront allégés de 1 700 milliards de dollars au cours des dix prochaines années. Mais ces baisses ne seront pas réparties également sur toute la population. Plus de 1 400 milliards iront aux grandes entreprises et au 5 % des individus les plus riches. Le peu qu'il restera sera partagé entre les 95 autres pourcents.

Trump et les autres républicains disent qu'il ne faut pas s'en inquiéter, que ces économies d'impôts permettront aux grandes entreprises d'investir et de créer des emplois. En fait les quatre derniers allègements d'impôts – celui de Reagan, les deux de Bush et celui d'Obama – étaient justifiés de la même manière, et ils n'ont évidemment pas créé d'emplois. En revanche, les entreprises ont augmenté les revenus de leurs cadres dirigeants, le montant des dividendes servis aux actionnaires et ont racheté leurs propres actions. Les riches ont tout simplement placé leur argent à la bourse, dans la spéculation sur

l'immobilier ou les monnaies. Ils en ont aussi caché dans des paradis fiscaux, là où des gens comme Trump placent leur fortune pour éviter de payer des impôts.

À cause de ces cadeaux fiscaux, la dette fédérale va s'accroître, ce qui entraînera des coupes dans les budgets sociaux, dont chaque famille ouvrière dépend à un moment ou à un autre. Ce sera le prétexte pour une réduction des services publics, une diminution des dépenses fédérales pour le système scolaire et l'entretien des infrastructures.

Ce ne sont pas des baisses d'impôt pour les classes moyennes, mais bien un cadeau pour cette classe dont Trump personnifie la cupidité. Au dernier moment, juste avant le vote de la loi, il a été introduit une disposition fiscale avantageant les gens comme Trump : les spéculateurs immobiliers. Trump lui-même a estimé que cette loi, ajoutée à d'autres réglementations, lui rapportera un milliard de dollars sur dix ans.

Tout cela signifie que les travailleurs ne profiteront pas de baisses d'impôts durables, et qu'ils paieront pour les énormes baisses qu'encaisseront les super-riches. Les seules promesses que tient Trump sont celles qu'il a discrètement faites aux bourgeois comme lui, aux banques et grandes entreprises qui leur appartiennent.

Le Parti démocrate critique cette loi. Mais on verra ce qu'il fera s'il est à nouveau majoritaire au Congrès après les élections de 2018. Le passé montre qu'il ne faut pas le croire sur parole.

Lucien Déroit

Liberté pour Mumia Abu-Jamal, maintenant!

Mumia Abu-Jamal, journaliste et militant noir condamné en 1982 par un juge raciste pour un crime qu'il n'a pas commis, entame sa 36^e année d'emprisonnement, dont trente dans le couloir de la mort. Il en était sorti grâce à une campagne internationale à laquelle une centaine d'organisations françaises sont associées, dont Lutte ouvrière, mais il est resté incarcéré.

L'an dernier, une campagne de protestation avait permis d'imposer qu'un traitement lui soit administré pour soigner une hépatite C, ce que l'administration pénitentiaire lui refusait. Cette campagne avait d'ailleurs permis que des milliers de prisonniers de Pennsylvanie, victimes comme lui de la même administration, soient également traités. Mumia souffre aujourd'hui d'un eczéma sur tout le corps, et l'administration recommence à tergiverser.

Le 17 janvier devrait avoir lieu un acte juridique en sa faveur. Une nouvelle jurisprudence considère comme non conforme à la Constitution des États-Unis le fait qu'un même magistrat se soit retrouvé juge et partie à tous les niveaux d'une affaire de peine capitale. C'est le cas dans cette affaire où un magistrat, Ronald Castille, a été impliqué à plusieurs niveaux dans la procédure qui a conduit à la condamnation de Mumia, ce magistrat ayant notamment refusé de se récuser lors des multiples



Mumia recevant une visite en prison, en 2015.

procédures d'appel.

Un juge a exigé qu'on lui remette les documents mettant en cause ce magistrat, mais cette remise tarde car Castille appartient au bureau du procureur censé les fournir, un procureur par ailleurs emprisonné pour corruption! Le 17 janvier est donc la date butoir pour que ces documents soient remis. Le seront-ils?

Au-delà de cette procédure, l'affaire ne devrait

avoir qu'une conclusion : Mumia Abu-Jamal doit être immédiatement libéré, sans attendre que sa santé soit entièrement détériorée. Et ceux qui devraient être jugés sont les policiers, magistrats, administrateurs pénitentiaires qui, depuis trente-six ans, ont tout fait pour enterrer un homme qui avait relevé la tête contre une société injuste.

Jacques Fontenoy

Centrafrique : triste bilan de l'intervention

Fin octobre 2016 à Bangui, la capitale de la Centrafrique, Le Drian, ministre de la Défense de Hollande et actuel ministre des Affaires étrangères de Macron, annonçait la fin de l'opération Sangaris.

Depuis décembre 2013, jusqu'à 2 000 soldats français étaient déployés dans une mission pseudo-humanitaire de séparation et de désarmement des milices Séléka et anti-balaka, les premières se présentant comme pro-musulmanes, les secondes comme pro-chrétiennes. À la fin de l'année 2016, l'armée française n'a laissé en Centrafrique que quelque 300 soldats, déploiement habituel dans ce pays depuis l'indépendance en 1960, pour encadrer les troupes de l'ONU essentiellement fournies par des pays africains.

Le Drian se glorifiait alors que l'intervention française avait mis fin au chaos et était parvenue à faire élire un nouveau président, Touadéra. Plus d'un an après que l'armée

française a diminué son implication directe en Centrafrique, les derniers événements sont venus démentir les communiqués triomphalistes de Le Drian.

L'autorité du président Touadéra ne s'étend guère au-delà de la capitale. L'ONU souligne dans un rapport que 2017 a connu une « détérioration des conditions de sécurité ». En fait, les violences entre groupes armés et contre les populations n'ont pas cessé. Ex-Séléka et anti-balaka se sont scindés en des dizaines de bandes armées qui combattent pour s'emparer ou conserver le contrôle d'un territoire, d'un quartier ou d'une route.

Dans le nord-ouest du pays, l'agglomération de Poua est livrée depuis début décembre aux exactions

d'hommes attaquant les villages en moto ou à cheval et le 31 décembre, deux musulmans ont été lynchés en plein centre de la ville. À l'est de la Centrafrique, la ville de Bria et sa région riche en diamants sont l'enjeu de combats qui ont entraîné la fuite d'une grande partie de sa population ou coupé en deux les communautés.

Ainsi, il serait illusoire de croire que l'intervention française a assuré aux populations une forme de sécurité. Ce n'était en fait pas l'objectif de l'opération qui ne visait à rien d'autre qu'à rétablir au pouvoir, après une mascarade électorale, un ami de l'impérialisme français. Les troupes françaises en Centrafrique n'ont été qu'une bande armée de plus, mieux armée et mieux équipée que les autres, qui a contribué à accroître le chaos dans lequel s'enfoncent la Centrafrique.

Boris Savin

Lutte de classe

revue mensuelle de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 189

- Iran : le régime contesté par une révolte populaire
- Catalogne : la crise politique et ses racines
- Le scandale des maisons de retraite
- Arabie saoudite : les ambitions régionales d'un pilier de l'impérialisme
- Afrique du Sud : l'État capitaliste accaparé... par les capitalistes

Envoi contre 5 timbres à 0,80 €

Amiante : non au permis de tuer !

Jeudi 11 janvier, l'Association nationale des victimes de l'amiante et autres polluants (Ava) et l'Association régionale des victimes de l'amiante (Ardeva) ont organisé un rassemblement à Dunkerque pour dénoncer le combat mené par le ministère public et les juges d'instruction contre les victimes de l'utilisation de cette matière.

Concernant le dossier de l'entreprise sidérurgique Sollac (maintenant Arcelor-Mittal), les plaignants ont été informés le 22 mai 2017 de la volonté des juges et du parquet d'arrêter l'instruction. Le prétexte était une affirmation scientifique erronée : il serait impossible de déterminer la date d'intoxication des victimes et donc de savoir qui était responsable. En fait, le rapport scientifique invoqué dit le contraire : l'intoxication est concomitante à l'exposition à l'amiante. Toutes les entreprises qui ont contribué à l'exposition des victimes ont donc une part de responsabilité.

En août, les avocats des

victimes ont donc demandé qu'un expert scientifique soit désigné. En septembre, les juges ont refusé. Les avocats ont fait appel. Le 22 novembre 2017, par une ordonnance non susceptible de recours, le président de la chambre de l'instruction a refusé de transmettre l'appel à la juridiction. Un pourvoi pour excès de pouvoir en cassation a été déposé, sans réponse jusqu'à aujourd'hui.

Depuis septembre, les non-lieux, les abandons de procédures se sont multipliés : le 15 septembre dans le dossier des anciens chantiers navals Normed ; le 11 octobre, un avis d'irrecevabilité de 161 plaintes du dossier Sollac ; le 23 octobre dans le dossier EDF centrale d'Arjuzancx ; le 23 novembre dans le cas Everite (usine de Bassens), filiale de Saint-Gobain qui produisait de l'amiante ciment. Il y a là une volonté évidente des différents acteurs judiciaires (juges, chambres de l'instruction, ministère public) d'empêcher à tout prix qu'un procès pénal de l'utilisation de

l'amiante ait lieu.

Pourtant les responsables sont connus, comme ces membres du Comité permanent amiante impulsé par le patronat du secteur qui, de 1982 à 1995, ont tout fait pour en poursuivre l'exploitation.

Il y a aujourd'hui bien d'autres polluants que l'amiante : perturbateurs endocriniens, pesticides. Mais les empoisonneurs actuels et futurs n'ont pas à s'inquiéter. Tant que les responsables de la catastrophe sanitaire de l'amiante, qui fait des milliers de morts par an, n'ont pas de comptes à rendre, c'est un permis de tuer en toute impunité qui leur est délivré. Les députés de La République en marche ont, quant à eux, refusé qu'une commission amiante continue à exister à l'Assemblée nationale. Une autre manière de nier le crime.

Les victimes n'abandonnent pas leur combat et le soutien de tous leur est plus que jamais indispensable.

Correspondant LO

Le lait : l'or blanc qui appauvrit ceux qui le produisent

L'émission de Cash investigation, le 16 janvier sur France 2, abordait une question d'actualité : le marché du lait. Les producteurs se plaignent de vendre à perte. De nombreuses exploitations seraient au bord de la faillite. L'affaire Lactalis a montré, entre autres choses, le mépris de telles entreprises pour les producteurs.

Leur situation s'est aggravée, en 2015, à la suite de la fin des quotas laitiers qui permettaient une certaine stabilité des prix. La fin du système a poussé les producteurs à produire plus. Beaucoup ont dû investir mais, du fait de la surproduction, les prix d'achat de leur lait ont chuté. De nombreux éleveurs n'ont plus pu rembourser leurs dettes. Mais cette situation n'a pas mis les industriels de la transformation et de la grande distribution sur la paille. Au contraire ils se sont enrichis sur la même période. Ce sont eux qui contrôlent la production et les prix.

Même regroupés en coopératives, les éleveurs

perdent le contrôle des prix. Ainsi le groupe Sodiaal-Yoplait, qui regroupe 20 000 éleveurs, tout coopératif qu'il est, se comporte comme un groupe capitaliste. Il a dégagé 51 millions d'euros en 2015 grâce à la commercialisation du lait et des produits laitiers mais seuls 3,5 millions ont été redistribués aux éleveurs et le prix d'achat du lait décidé par Sodiaal est en dessous du coût de production.

Face à cela, les éleveurs se battent pour obtenir un prix d'achat correct. Mais en opposant aux immenses fermes le « modèle français » d'exploitations de plus petite taille, certains d'entre eux finissent par considérer que la solution ne peut venir que des consommateurs, qui devraient être prêts à payer plus cher pour la qualité française.

Le vrai problème est pourtant bien de s'en prendre à la domination des groupes capitalistes dans le domaine de l'agroalimentaire comme dans les autres.

Inès Rabah

Mayotte : victimes de la boue et de la pauvreté

Dans la nuit du mercredi 10 au jeudi 11 janvier à Mayotte, une mère et quatre de ses enfants, âgés de six à treize ans, sont morts à cause de pluies diluviennes ayant provoqué une coulée de boue. Leur case, faite de tôle et de bois, a été emportée. Un seul des cinq enfants, âgé de 6 ans, a survécu.

Cette famille d'origine comorienne vivait à Kougou, la deuxième ville la plus importante de Mayotte, dans un des nombreux bidonvilles de l'île, peuplés en grande partie d'immigrés, construits dans des zones non viabilisées, sur des sols instables, sans eau potable ni électricité, inaccessibles par la route, ce qui a rendu plus difficile l'arrivée des secours.

Emmanuel Macron a souligné « la solidarité de la nation » face à ce drame. La ministre des Outre-mer, Annick Girardin, a présenté ses condoléances et a demandé au préfet de Mayotte de « trouver des solutions de mise à l'abri » pour les habitants en danger pendant la saison des pluies.

Leur prétendue solidarité n'ira pas au-delà de ces quelques paroles et ne changera rien au manque d'investissements publics, en particulier en matière de logement, depuis des années. Mayotte compte 30% d'habitat illégal, et le gouvernement a annoncé la construction de 800 logements en 2018, au lieu de 300 par an actuellement. Même si cela devenait réalité, ce serait de toute façon très insuffisant. L'île fait face à une importante immigration venue des îles voisines et très pauvres des Comores. Mais plutôt que de prévoir des infrastructures suffisantes pour accueillir correctement les immigrés, la principale réponse des autorités réside dans les 25 000 reconduites à la frontière par an.

Cette politique n'empêche pas de nombreux immigrés de tenter quand même leur chance. Mais ceux qui arrivent à Mayotte sont condamnés à vivre dans des conditions de plus en plus insalubres et dangereuses.

Hélène Comte



Lors d'un précédent rassemblement.

Sur nos sites régionaux

Sochaux : le sort des vieux travailleurs pauvres

Un immeuble de Sochaux, l'ex-foyer AMAT pour travailleurs pauvres, va être rénové grâce à des fonds publics. Adossé à dix mètres des enceintes de PSA, tout un symbole, l'immeuble héberge de

vieux travailleurs qui ne peuvent pas payer leur admission en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Avec pour la plupart un revenu de 820 euros, soit

le minimum vieillesse, ces vieux travailleurs sont l'exemple du sort réservé par la société à cette partie de la classe ouvrière qui a contribué à faire la fortune du patronat.

Vannes : les urgences débordent

Une trentaine de soignants des urgences de l'hôpital de Vannes, soit 80% de l'effectif, étaient en grève lundi 8 janvier.

Selon la CGT de l'hôpital, les urgences accueillent de

130 à 200 patients par jour et, disent les soignants, « il n'y a pas de régulation, nous n'avons plus de lits, plus un brancard de disponible ! »

La situation est

similaire à Saint-Brieuc ou Lorient, où les économies détériorent de plus en plus les conditions d'accueil des malades et les conditions de travail des salariés.

Téléphonie mobile : cadeau du gouvernement aux opérateurs

Bonne nouvelle ! Ce devrait bientôt en être fini des « Allo, je ne t'entends pas. Attends, je bouge. Je te rappelle. » Bientôt donc, il ne devrait plus y avoir de zones blanches, pas même de zones grises, ces lieux où il n'y a pas ou si peu de couverture réseau qu'on ne peut ni téléphoner ni se connecter de manière satisfaisante à Internet.

La 4G devrait être étendue à tout le territoire et, de plus, les principaux axes routiers et 30 000 km de voies ferroviaires devraient être eux-aussi couverts. Du moins, c'est ce que promet Julien Denormandie, le sous-ministre concerné, aux termes d'un accord

signé avec Bouygues, SFR, Free et Orange.

Pour ce faire, les quatre grands opérateurs télécoms devraient déployer des milliers d'antennes et de pylônes - 5 000 nouvelles installations chacun - affirme le ministre, afin d'avoir « un bon débit pour tous d'ici à

2020, du très haut débit d'ici à 2022 ». « C'est un accord historique », ajoute-t-il avant d'assurer que les opérateurs financeront l'opération à 100 % tant pour l'installation que pour la gestion et qu'ils dépenseront pour cela au moins 3 milliards d'euros. Et de conclure en affirmant : « L'État et les collectivités locales ne débourseront rien. »

C'est un vrai conte de Noël, mais il y a bien sûr une contrepartie. En effet, c'est l'État qui donne, ou plutôt qui vend aux

enchères, aux opérateurs de téléphonie mobile les fréquences d'émission qui leur permettent de fonctionner. De nouvelles enchères étaient prévues dans les toutes prochaines années, pouvant offrir à l'État de substantielles rentrées; on parle de 2,8 milliards d'euros lors du dernier appel d'offres en 2015. Or, le gouvernement a décidé que les opérateurs pourront utiliser leurs fréquences actuelles pendant encore dix ans, sans nouvelles enchères, donc

sans rien payer. De plus les redevances annuelles sont également gelées!

Il y a là d'un côté, des promesses d'installations d'antennes et de pylônes que les opérateurs peuvent trouver toutes les raisons de ne pas réaliser faute d'endroit adéquat ou d'accord des mairies, de l'autre l'assurance de rentrées financières et la poursuite de leur enrichissement. Mais cela ne fait rien, les protagonistes osent parler d'un accord donnant-donnant.

Sophie Gargan

Banques : frais en hausse, parasitisme aussi

Après l'augmentation du prix du gaz, des carburants, du timbre, du permis de conduire, l'association UFC-Que Choisir révèle que les tarifs des banques augmentent eux aussi en 2018, et bien au-delà de l'inflation.

En moyenne, les frais sont revus à la hausse de 2,2 % et par rapport à l'année 2013, la différence est de + 9 %. Rappelons que tous les salariés sont contraints de déposer leurs revenus sur un compte et qu'ils payent en fait à leur banque le droit de jouir de leur propre argent. Or le prix de certains services bancaires flambe littéralement : le prix d'un virement augmente de 17 %, la remise d'un chéquier coûtera 11 % de plus.



Les banques mettent en avant la concurrence plus âpre à laquelle elles sont confrontées, qui pourtant ne les a pas empêchées de battre certains records : les bénéfices déclarés l'an dernier par les six plus grandes banques françaises étaient de plus de 23 milliards d'euros, une première.

Les banques n'oublient pas non plus de contribuer à l'aggravation du chômage. Lors des six derniers mois, la BNP a annoncé la suppression de 650 postes, la Société générale de 900 postes, la Banque populaire de 4 000 postes. On voit d'où viennent les profits.

Stéphane Fort

Mort de Rémi Fraisse : les responsables ne seront pas jugés

Le tribunal de grande instance de Toulouse a rendu le 8 janvier un verdict de non-lieu au sujet de la mort de Rémi Fraisse. Ce jeune homme de 21 ans avait été tué en octobre 2014 sur le site de Sivens, dans le Tarn, par une offensive lancée par les gendarmes contre les militants écologistes s'opposant au projet de barrage.

Ce verdict est sans surprise, aucune mise en examen n'ayant été effectuée depuis trois ans. L'ordonnance de non-lieu suit les réquisitions du parquet et dédouane entièrement la

gendarmerie ainsi que toute la chaîne de commandement. Selon les conclusions des juges, « aucune faute caractérisée » n'a été commise, les gendarmes « ont adapté leur riposte de façon parfaitement proportionnée ». Le préfet du Tarn, qui avait donné comme consigne aux gendarmes sur place « de faire preuve d'une extrême fermeté », n'a même pas été convoqué au tribunal.

Il n'y a donc officiellement aucun responsable de la mort de Rémi Fraisse. Pourtant, juste après son décès, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve

avait interdit l'usage de grenades offensives contre des manifestants, le même type de grenade qui avait déjà causé le décès d'un militant écologiste en 1977 près de la centrale nucléaire de Creys-Malville.

La famille et les proches de Rémi Fraisse, révoltés par ce non-lieu, ont annoncé leur décision de faire appel. Ils dénoncent à juste titre une justice aux ordres, et la raison d'État qui a prévalu à travers deux gouvernements : celui de Hollande comme celui de Macron.

Gaëlle Régent

Stockage des déchets nucléaires : risque d'incendie

La question du stockage des déchets nucléaires est loin d'être réglée. En principe, il est prévu de les enfouir très profondément sous terre, dans la commune de Bure, dans la Meuse. Justement, l'ASN, l'Autorité de sûreté nucléaire, a rendu un rapport à ce sujet. Elle admet que le dossier est « très bon », ce qui satisfait évidemment l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), mais pointe un gros problème : le risque d'incendie.

En effet les déchets radioactifs doivent être mis dans des colis enrobés de bitume. Or le bitume peut prendre feu et même endommager ensuite les contenus radioactifs. En conséquence l'ASN refuse de donner son accord à la mise en service du site de Bure tant que ce système bitumé ne sera pas modifié.

Il y a quelques années, en

Alsace, un site de stockage de plus de 40 000 tonnes de déchets toxiques mais non radioactifs, dans une mine désaffectée de la Stocamine, avait pris feu. Le préfet a finalement décidé, en mars 2017, de maintenir sur place ces déchets, qui restent dangereux et risquent de polluer la plus importante nappe phréatique d'Europe.

Aux États-Unis, en février 2014, un incendie s'est déclaré dans un centre d'enfouissement de déchets nucléaires. Il concernait seulement un camion chargé de sel, mais le risque existe donc.

On comprend en tout cas que certains habitants de Bure et de la région n'aient aucune confiance dans les assurances qui leur sont données quant à l'absence de danger de ce qui sera stocké sous leurs pieds.

André Victor

Procès contre un militant : solidarité avec Loïc

Loïc Canitrot, de la Compagnie Jolie Môme, est l'un des animateurs de la lutte des intermittents du spectacle. Après plusieurs reports d'audience, il devrait passer en jugement devant le tribunal correctionnel de Paris jeudi 25 janvier.

Le chef de la sécurité du Medef accuse Loïc de « violences en réunion » lors d'une manifestation au siège de l'organisation patronale, alors que celle-ci refusait de ratifier l'accord sur l'assurance chômage des intermittents du spectacle. Durant ce rassemblement, c'est Loïc qui a

reçu des coups de la part de celui qui l'accuse aujourd'hui de violences. Arrêté et mis en garde à vue pendant 48 heures, Loïc est ainsi passé de victime à coupable!

Arlette Laguiller sera parmi les témoins qui s'exprimeront durant le procès, et Lutte ouvrière s'associe au rassemblement prévu pour soutenir Loïc et dénoncer les procès qui visent de plus en plus souvent les militants et les actions des travailleurs.

Rassemblement à 8h, le jeudi 25 janvier, devant le palais de justice de Paris.

PSA et Renault : ventes record en 2017, suppressions d'emplois en 2018

Renault et PSA Peugeot-Citroën ont annoncé des records de ventes sur le plan mondial. En 2017, Renault a vendu 3,76 millions de véhicules (+ 8,5 %), tandis que PSA en a écoulé 3,63 millions (+ 15,4 %).

Les profits de ces deux constructeurs, qui seront dévoilés en mars, promettent donc d'atteindre eux aussi des niveaux inégalés. Renault et PSA avaient déjà fait en 2016 des bénéfices très élevés, respectivement 3,5 et 2,15 milliards d'euros.

Non content de gagner le gros lot, PSA veut réduire ses effectifs, en supprimant encore 2 200 emplois : 1 300 travailleurs partiraient dans le cadre des ruptures conventionnelles collectives (RCC) mises en place à l'automne 2017 par les ordonnances Macron-Pénicaud. Et 900 emplois seraient supprimés par des départs en préretraite non remplacés. C'est aussi la confirmation que PSA a programmé la fermeture de son usine de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, un des départements les plus pauvres du pays.

Les résultats de PSA et de Renault ont déjà été atteints grâce à une exploitation accrue. En cinq ans, PSA a supprimé 25 000 emplois en CDI. En 2014, il a fermé l'usine d'Aulnay-sous-Bois, également en Seine-Saint-Denis. Deux accords de compétitivité



ont permis de bloquer les salaires, de réduire des congés, de diminuer ou de supprimer des primes. PSA a également systématisé la précarité dans ses ateliers, en particulier sur les chaînes d'assemblage, les postes les plus difficiles. De son côté, Renault emploie aujourd'hui 9 000 intérimaires sur 44 000 salariés; et PSA 8 000 à 10 000 intérimaires, sur 30 000 ouvriers, un record de précarité. En quatre ans, se félicitent les actionnaires de PSA, la part de la masse salariale dans le chiffre d'affaires est passée de 15 à 11 %!

Ce n'est pas fini, car les actionnaires n'en ont jamais assez. À l'usine PSA de Poissy, dans les Yvelines, la direction a le projet d'appliquer de nouveaux horaires à partir du 5 mars. L'équipe du matin commencerait désormais à 5h20, au lieu de

5h30 aujourd'hui; et celle du soir finirait à 20h35 au lieu de 20h15. Cet allongement de l'amplitude horaire serait obtenu en jouant sur la durée des deux pauses, prolongées sans augmentation du temps de travail comptabilisé et donc des salaires. La direction se laisse la possibilité de faire travailler dix minutes supplémentaires pendant une de ces pauses. Autrement dit, pour assurer la production de voitures, la direction compte augmenter gratuitement le temps effectif de présence et de travail des salariés.

Fabriquer des chômeurs; précariser le travail; surexploiter les salariés sans considération de leurs conditions de vie et de leur santé: voici les méthodes qui permettent aux ventes et aux profits de Renault et PSA d'exploser.

Correspondants LO

La Poste – Rennes : la mobilisation des facteurs s'élargit



La manifestation du mardi 16 janvier

En grève depuis le 9 janvier, les facteurs des principaux centres de distribution de Rennes décident au jour le jour de reconduire leur grève face à une direction qui essaie de temporiser en espérant que le mouvement s'essouffle. Pour le moment, plutôt que de s'affaiblir, il se renforce.

En rendant visite aux facteurs des autres bureaux, les grévistes ont réussi à en entraîner plusieurs dizaines dans la lutte. Samedi 14 janvier, ils sont allés au contact de la population pour expliquer les raisons de leur mobilisation. Plusieurs équipes de facteurs en lutte se sont

réparties sur les centres commerciaux et les marchés populaires. Ils y ont rencontré un accueil chaleureux qui a conforté leur détermination à résister aux projets de la direction.

Les postiers refusent la diminution des effectifs et l'allongement des tournées. Ils dénoncent les choix de la direction qui veut organiser la distribution en deux temps, certains quartiers auraient le courrier le matin et d'autres l'après-midi.

L'objectif était de renforcer le mouvement en installant la grève plus largement dans les centres de distribution de la ville, en vue de réussir la manifestation du mardi 16 janvier. Celle-ci a confirmé que la mobilisation continue.

Correspondant LO

RATP – Thiais : accident mortel au travail

Jeudi 11 janvier, au dépôt de Thiais, en banlieue parisienne, un chauffeur de la RATP a été percuté par le bus dont il venait de descendre pour procéder à des vérifications avant de partir sur ligne. Il est décédé sur le coup, malgré les secours que les travailleurs présents ont essayé de lui apporter.

Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances exactes de ce drame. Pourquoi le bus s'est-il mis en mouvement sans que le chauffeur soit à son poste? Les freins ont-ils été défaillants? Le frein de parking a-t-il été enclenché? Dans ces situations il est toujours difficile de savoir s'il y a eu dysfonctionnement du matériel ou non, car la direction garde la main sur les informations et l'enquête. Ce qui est souvent désigné comme une erreur humaine soulève des questions de formation, de procédures de sécurité, de fatigue liée aux horaires, de pressions pour travailler vite et respecter les temps, tout cela dans un contexte de danger du métier que, très souvent, les patrons minimisent.

L'émotion est énorme dans le dépôt où tout le monde connaissait ce travailleur en poste depuis dix ans qui était apprécié de tous. Une quinzaine de ses camarades, notamment ceux présents au moment du drame, ont demandé à ne pas rouler ce jour-là, choqués par ce qu'ils avaient vu. La direction les y a autorisés en leur disant de poser des jours de congé. Il a fallu insister pour qu'elle accepte de donner des formulaires d'arrêt/accident de travail. Cela ne l'a pas empêchée de déclarer au journal *Le Parisien* que tout a été fait

pour assurer le service en remplaçant les chauffeurs qui le demandaient...

Cet accident s'est produit dans un contexte de tension qui règne dans le dépôt, notamment sur la ligne du Trans Val-de-Marne (TVM), « la plus grande ligne d'Europe », se vante la direction. Les conditions de travail y sont dégradées, la pression pour faire des kilomètres est de plus en plus forte, les sanctions tombent au moindre prétexte, parfois même pour quelques minutes de retard au départ. La direction se sert de certains chefs aux dents longues pour atteindre ses objectifs en poussant les travailleurs à bout.

Depuis plusieurs semaines, les travailleurs protestent contre cette dégradation des conditions de travail. Ainsi, le mardi 9 janvier, une quarantaine d'entre eux se sont rassemblés pour soutenir un de leurs camarades convoqué à un entretien disciplinaire pour quelques minutes de retard.

Tout cela doit cesser. C'est ce que veulent exprimer haut et fort les travailleurs du dépôt de bus de Thiais. À la suite de l'entretien disciplinaire du 9 janvier, ils ont décidé d'appeler à une grève le samedi 20 janvier contre la politique de la direction et de son encadrement.

Correspondant LO

Toyota, bienfaiteur des chômeurs ?

Le conseil régional des Hauts-de-France loue, pour 2 euros par jour pendant deux mois, une quarantaine de voitures à des chômeurs qui viennent de trouver un emploi et qui n'ont ni transport en commun ni véhicule pour se rendre à leur travail.

Toyota a annoncé qu'il ajoutait dix modèles Yaris à ce parc de véhicules. Cette publicité dans les journaux ne lui coûtera pas bien cher : il s'agit de Yaris d'occasion que

Toyota récupérera au bout d'un an pour les revendre.

Tant mieux pour les dix personnes de plus qui pourront ainsi se rendre à leur nouveau travail. Cela ne fait cependant pas de Toyota le bienfaiteur que la direction voudrait faire croire. Si elle voulait vraiment aider des chômeurs, elle devrait commencer par embaucher... et arrêter les licenciements!

Correspondant LO

Hôpitaux: une pétition pour dénoncer la situation

Une pétition dénonçant la situation dramatique dans les hôpitaux a été largement signée par plus de 1 000 médecins et cadres de santé. Cette pétition intitulée *Hôpital public: pour en finir avec le toujours plus avec toujours moins* dénonce la tarification à l'activité (T2A), ce système mis en place il y a une dizaine d'années, avec d'ailleurs le soutien affirmé de certains chefs de services et de cadres hospitaliers.

Les hôpitaux devaient se financer en fonction de leurs activités, ce qui amenait à favoriser les activités rentables aux dépens d'autres qui l'étaient moins. Parallèlement les gouvernements successifs menaient des politiques

d'austérité sous prétexte de réduire le « trou » de la Sécurité sociale. Dernier en date, le budget de la Sécurité sociale présenté en décembre 2017 prévoit ainsi 1,2 milliard d'économies dans les hôpitaux.

Aujourd'hui, la situation

dans les hôpitaux devient dramatique et les signataires de la pétition ont bien raison de la dénoncer. Des services sont supprimés, d'autres fonctionnent avec de moins en moins de personnel, des lits sont fermés et pas seulement l'été. Tous ceux qui travaillent à l'hôpital, des médecins aux infirmiers en passant par les aides-soignantes ou encore les ouvriers, savent que l'on va dans le mur. En décembre, dans les hôpitaux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM), des centaines de salariés se sont mobilisés contre le



projet de supprimer près de 1 000 emplois en affirmant: « Notre mission, c'est de soigner les humains, pas les déficits ».

La ministre de la Santé annonce pour 2018 un plan Hôpital censé revenir sur certains excès de la T2A. Mais une chose est certaine, ce énième plan Hôpital continuera à demander à l'hôpital public d'être rentable. C'est d'ailleurs une idée que même les signataires de la pétition reprennent en partie en parlant de « pertinence des soins » ou encore de supprimer « la prescription d'examens inutiles ».

Mais le fond du problème est qu'il n'y a aucune raison de discuter de rentabilité pour la santé. Bien au contraire, il faut que les budgets des hôpitaux, et plus généralement de la santé, augmentent chaque année pour bénéficier de moyens techniques accrus, pour construire de nouveaux établissements et embaucher massivement.

Mener une telle politique serait rompre avec la logique capitaliste et on ne peut attendre cela ni de la ministre de la Santé ni de Macron. Il faudra le leur imposer.

Cédric Duval

Ehpad de Cunlhat: suicide d'une salariée

Le suicide le 9 janvier d'une salariée de l'Ehpad de Cunlhat, dans le Puy-de-Dôme, le lendemain du jour où elle apprenait que son contrat aidé ne serait pas renouvelé, a suscité une émotion bien compréhensible. Cette femme, qui a longtemps été au chômage, travaillait depuis avril 2017 dans cet établissement qui accueille

107 personnes âgées pour une soixantaine d'employés.

Son suicide met en accusation la décision de la ministre du Travail concernant les contrats aidés. Dans les Ehpad du Puy-de-Dôme, comme ceux d'Aigueperse, Lezoux, Le Cendre, Sainte-Marie, Maringues ou Ambert, 200 sur 300 de ces contrats

devraient être supprimés.

Ces emplois subventionnés à 75 % par l'État sont à temps partiel et très mal payés mais, dans les Ehpad comme ailleurs, ce sont des travailleurs indispensables au bon fonctionnement des services. Ils devraient être embauchés avec un vrai contrat et un salaire décent!

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: La Galiothe Prenant, 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries Lyonnaises de presse) - Dépôt légal janvier 2018.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte Ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, merci de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :

Association de financement du parti Lutte Ouvrière, En les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas droit à une réduction fiscale. L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Pour les malvoyants
www.lutte-ouvriere-audio.org

Macron à Calais: une politique honteuse envers les migrants

Macron est venu le 16 janvier défendre sa politique migratoire à Calais, où la présence de nombreux réfugiés vivant dans des conditions indignes est toujours très visible.

Il a voulu rencontrer les associations locales d'aide aux migrants, mais deux d'entre elles, Utopia 56 et L'Auberge des migrants, ont refusé. François Guennoc, président de cette dernière, s'en explique: «Puisque des ONG au niveau national, le Gisti, le Secours catholique..., qui ont beaucoup plus de poids, ont été reçues par Macron et n'ont pas pu se faire entendre, pourquoi serions-nous plus écoutés?... Il y a suffisamment de travail sur le terrain.»

Macron a taxé les associations de bénévoles d'«irresponsables», les accusant d'inciter les migrants à ne pas monter dans les bus destinés à les conduire dans les centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) prévus par l'État. Mais ce sont bien souvent les réfugiés eux-mêmes qui refusent de s'y rendre ou qui,

une fois arrivés, les quittent rapidement. François Guennoc dénonce l'absurdité de leur situation: «Si les réfugiés sont nombreux à Calais, c'est parce qu'ils n'ont pas d'autre solution que d'espérer un avenir en Grande-Bretagne: soit ils sont "dublinés" c'est-à-dire menacés d'être renvoyés dans le pays européen qui a pris leurs empreintes à leur entrée, l'Italie le plus souvent, qui ne veut pas d'eux, et ils n'ont pas le droit à l'asile en France; soit ils l'ont demandé et ne l'ont pas obtenu et ils ne veulent pas être expulsés dans leur pays, ou ne sont même pas expulsables.»

Les bénévoles, autorisés à distribuer les repas sur cinq points mobiles de la ville, dénombrent actuellement entre 600 et 700 migrants, qui tentent toujours le passage, au risque de leur vie. Leur moral est bas,

affecté par la mort de trois d'entre eux ces dernières semaines et par leurs conditions de vie plus dures. Ils ont deux lieux d'hébergement, des conteneurs pour les femmes et les enfants et un hangar pour les hommes, mais ouverts sur décision préfectorale seulement la nuit et par grand froid. Si la température ne descend pas assez bas, les migrants restent dehors qu'il pleuve ou qu'il vente. Ils ne peuvent pas se reposer, subissant harcèlement quotidien, gazages, destruction systématique de leurs affaires par les forces de police dès qu'ils sont surpris à s'installer quelque part. «Une fois, ils se sont même emparés de nos duvets sous prétexte de les laver», raconte un Éthiopien. Ces confiscations, jusque-là niées par la police, sont coûteuses pour les associations qui doivent renouveler des dons qui partent quotidiennement à la poubelle. Mais elles ont réussi à porter plainte en réunissant des preuves: tentes, sacs de



couchage et bâches ont pu être photographiés dans une benne destinée à la décharge, marqués du logo de l'association, clichés qui montrent ainsi une atteinte à leur propriété.

Si gendarmes et policiers sont mis en cause par les associations, Macron, lui, a prononcé un discours leur exprimant sa confiance «sans faille»; il leur a même promis «une prime exceptionnelle de résultat».

Mais il a aussi fait mine d'exiger d'eux qu'ils n'exercent aucune violence ou destruction d'effets personnels. Le président, pour se distinguer de l'extrême droite et de la droite, voudrait cultiver sa posture

d'humaniste. Il a même annoncé que l'État allait prendre en charge la distribution des repas, décision bienvenue pour les associations, car «elles ne font que ce que l'État devrait faire».

Mais Macron a surtout affirmé qu'il ne tolérerait pas l'installation d'un nouveau bidonville à Calais, et qu'il voulait un traitement accéléré des demandes d'asile, et des «reconduites à la frontière» plus «efficaces». Il prépare le terrain pour faire adopter son projet de loi «asile et immigration» qui vise à faciliter leur expulsion, un projet odieux qui suscite déjà l'indignation.

Correspondant LO

Harcèlement sexuel: celles qui dénoncent, et celles qui appellent à se taire

La tribune intitulée par le journal *Le Monde* «Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle», parue le 8 janvier, a fait l'objet de nombreuses réactions.

Les signataires écrivent à propos des dénonciations de cas de harcèlement sexuel qui se multiplient depuis l'affaire Weinstein: «Cette

justice expéditive a déjà ses victimes, des hommes sanctionnés dans l'exercice de leur métier, contraints à la démission, etc., alors qu'ils

n'ont eu pour seul tort que d'avoir touché un genou, tenté de voler un baiser, parlé de choses 'intimes' lors d'un dîner professionnel ou d'avoir envoyé des messages à connotation sexuelle à une femme chez qui l'attirance n'était pas réciproque.» Et de déclarer, prenant le contre-pied des dénonciations actuelles: «La liberté de dire non à une proposition sexuelle ne va pas sans la liberté d'importuner.»

Cette tribune a été signée par une centaine de femmes, la plupart sans doute de bonne foi. Mais c'est oublier consciemment ou non que l'affaire Weinstein et celles qui l'ont suivie ne concernaient pas d'innocentes tentatives de séduction mais des viols répétés ou du harcèlement insupportable, assortis de chantage à l'emploi. Pour certaines signataires, derrière une position faussement naïve, on trouve en fait une position politique, certaines étant coutumières de déclarations anti-féministes, mais aussi anti-immigrés ou hostiles aux travailleurs, en particulier lorsqu'ils se défendent. On y trouve par exemple Elisabeth Lévy, directrice de la revue *Causeur* qui tirait fin décembre: «Immigration, la France craque», et Sophie de Menthon, présidente d'une

association de patrons et partisane de leur liberté absolue dans l'entreprise.

Le point de vue de ces signataires n'est évidemment pas celui des victimes de Weinstein ou d'autres, avec lesquelles elles ne se sentent rien de commun, au point qu'une signataire comme Catherine Deneuve a fini par s'en démarquer. La tribune fait semblant de ne pas voir que les campagnes #metoo et #balancetonporc, par exemple, voulaient dénoncer les différents types de harcèlement au travail, dans la rue, dans les familles. Elles ont contribué à rendre publique de façon plus visible la situation de bien des femmes, obligées de se battre contre de tels agissements, d'apprendre à se méfier et à se défendre dans la rue, de résister au travail malgré la pression de la précarité et du chômage.

La tribune prétend que les arguments de la protection des femmes et de leur émancipation sont utilisés «pour mieux les enchaîner à un statut d'éternelles victimes, de pauvres petites choses sous l'emprise de phalocrates démons, comme au bon vieux temps de la sorcellerie». Au contraire, les femmes qui rendent publiques les agressions qu'elles subissent ainsi que

celles dont elles ont eu à se défendre utilisent justement ce moyen pour sortir de leur position de victimes. Elles voudraient une société où les rapports entre les hommes et les femmes ne soient pas si souvent des rapports de domination, y compris avec chantage à l'appui.

Ces dénonciations, à elles seules, ne changeront sans doute pas la situation générale, ni même souvent le rapport de force entre un chef harceleur et une employée, mais au moins elles renforcent le camp de celles et ceux qui sont déterminés à lutter contre ces pratiques. Elle met aussi en lumière à quel point les femmes doivent se battre encore pour imposer le respect et l'égalité.

Bien des hommes et des femmes voudraient que rien ne bouge, y compris dans ces rapports sociaux-là. La société actuelle leur convient sans doute assez bien. Ce n'est pas le cas de toutes celles et tous ceux qui heureusement prennent la parole, et pour qui une société qui ne garantit pas l'égalité entre les femmes et les hommes est une société condamnée.

Claire Dunois

